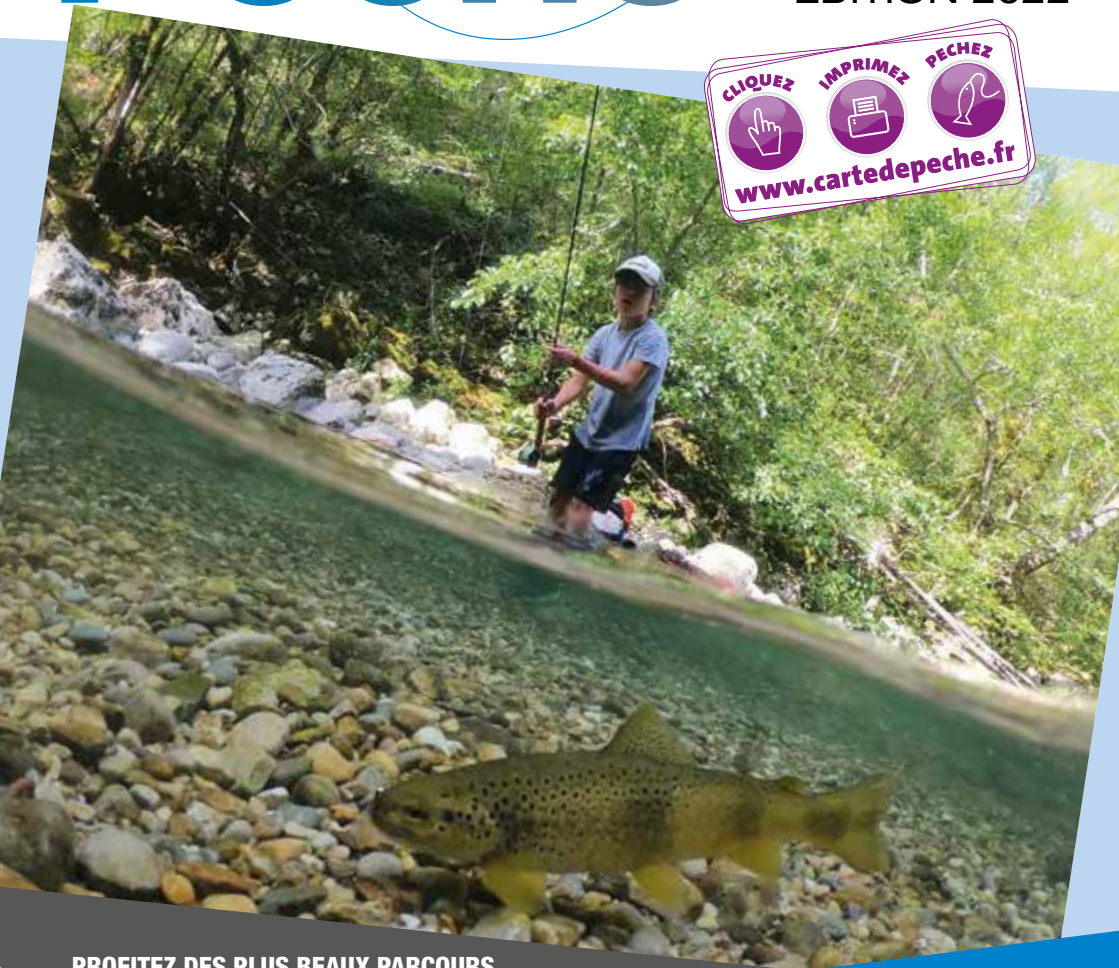


Guide de la Pêche

06

EDITION 2022



**PROFITEZ DES PLUS BEAUX PARCOURS
DE PÊCHE DES ALPES MARITIMES**



Fédération des Alpes-Maritimes pour la pêche
et la protection du milieu aquatique

www.peche06.fr





Mot du Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes 2022



Avec ses 4800 kilomètres de cours d'eau, notre département constitue un paradis pour les pêcheurs dont il faut prendre le plus grand soin.

Sport de plein air fort d'un des réseaux associatifs indépendants les plus maillés de France avec plus d'1,5 million de licenciés, la pêche de loisir est aussi et surtout une formidable école de connaissance et de protection de la biodiversité. Présents au bord des rivières, ces sentinelles de la nature jouent un rôle majeur dans la protection de notre environnement : ils signalent les traces de pollution ou la présence d'espèces invasives, ils alertent en cas de sécheresse ou de braconnage et organisent régulièrement des opérations de nettoyage... Pleinement engagé dans la transition écologique de notre territoire avec le GREEN Deal, c'est une fierté pour le Département des Alpes-Maritimes de soutenir la Fédération des Alpes-Maritimes de la pêche qui œuvre sans relâche à la préservation des milieux, au développement d'une population piscicole de qualité et à la promotion d'une pêche durable et responsable, en particulier auprès des plus jeunes.

À tous, je souhaite une très belle saison halieutique dans notre fabuleux département.

Charles-Ange GINESY

Président du Département des Alpes-Maritimes





Tous acteurs de notre pêche

UNE RECONSTRUCTION QUI PREND FORME



Une saison de pêche ne ressemble jamais à une autre ! Avec deux de nos cours d'eau en réserve de pêche en 2021, vous avez été nombreux à découvrir d'autres rivières comme la Siagne, le Loup ou encore la petite Cagne qui cachée dans son fond de vallée a révélé bien de belles truites. Mieux qu'un palliatif, ces cours d'eau accompagnés de l'Estéron, le Cians et bien d'autres, ont su nous faire rêver à nouveau. En 2022, nous allons continuer à travailler dans ce sens en procédant notamment à l'amélioration des chemins d'accès et à la signalétique au bord de l'eau. Le retour des « fêtes de la pêche » au lac de Thorenc, au lac du Broc ou encore sur le petit plan d'eau de l'Ouort, seront également l'occasion de nous retrouver tous ensemble et d'échanger, car la pêche est et doit rester une affaire de plaisir et de convivialité.

L'année 2021 a été une véritable charnière, qui sur le plan de nos cours d'eau a matérialisé un élan sans précédent pour restaurer et redonner vie à nos rivières sinistrées par la tempête Alex. La Vésubie et la Roya, si elles sont en reconstruction au niveau des routes, il faut savoir que le travail a également commencé en ce qui concerne les milieux aquatiques !

Durant l'été passé, le personnel de la Fédération et les bénévoles ont sans relâche travaillé pour faire un point initial de l'état de ces cours d'eau post tempête. Le travail était colossal et même si nous avons actuellement encore des interrogations en terme piscicole, la vision globale commence à s'éclaircir et à donner une approche de l'état général. Certes, les cours d'eau sont impactés et il n'est pas possible d'ouvrir la pêche en Vésubie et que partiellement en Roya, mais de très nombreux tributaires sont intacts et offrent un bon potentiel de recolonisation vers l'aval, ce qui in fine assurera de belles populations.

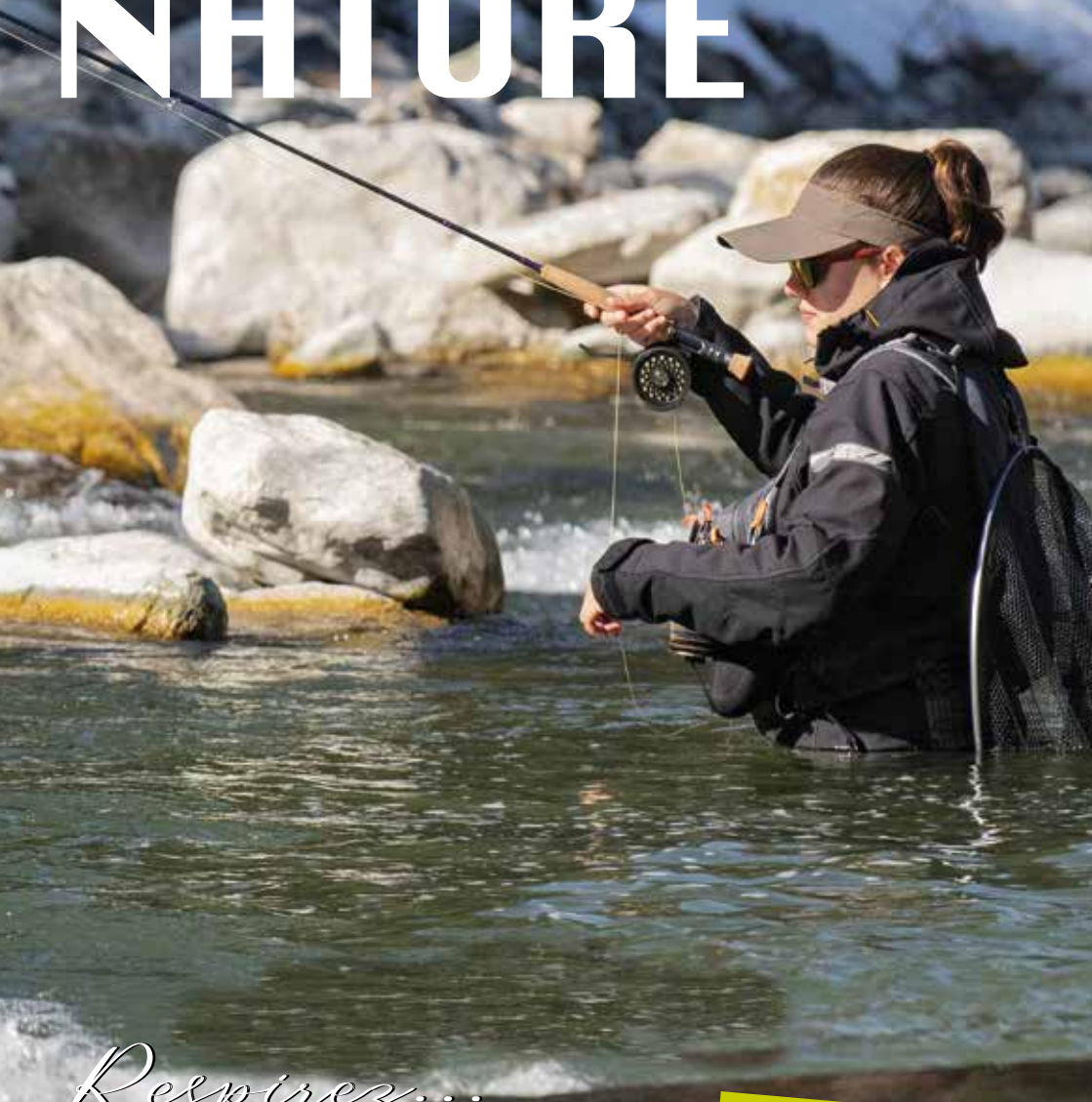
Si nous avons travaillé sur l'état des populations piscicoles et essentiellement de la truite fario, nous n'avons pas oublié que ce salmonidé pour vivre, a besoin de deux éléments indispensables que sont l'habitat et l'alimentation. Le suivi que nous engageons et qui mènera à la reconstruction piscicole, prend également en compte l'intégralité du biotope.

Les bénévoles et l'ensemble des acteurs des milieux aquatiques n'ont pas peur de se retrousser les manches devant l'importance de ce travail et nous tenons à les remercier. La Vésubie, la Roya sont des rivières qui nous ont fait rêver par le passé, et pour tout le bonheur qu'elles nous ont offert, nous nous devons de réussir cette reconstruction, pour que nos enfants et petits enfants profitent des mêmes joies que leurs aînés.

La Fédération des Alpes Maritimes pour la pêche et la protection du milieu aquatique



En mode
NATURE



Respirez...

Vivez l'expérience de la pêche...

cartedepeche.fr

GÉNÉRATION
PÊCHE



Sommaire



Le mot du Président du Conseil départemental	2
Tous acteurs de notre pêche, l'édito	3
Sommaire.....	5
La Fédération	7
Réglementation.....	8, 9, 10 et 11
Prix des cartes de pêche	12
Carte générale.....	13
Guides de pêche.....	15
Carte des parcours de pêche.....	16 et 17
Manifestations	19
La Siagne et la Lane	20
Le Loup.....	22
La Cagne.....	24
L'Estéron	26
Le Haut et Moyen Var	30
Les Paillons - Bas-Var	32
La Tinée	34
La Vesubie.....	38
La Bévera.....	41
La Roya.....	42
Lacs de montagne	44
Atelier Pêche Nature	47
La pêche et l'éducation à l'environnement.....	48
Hydrobiologie : un service les pieds dans l'eau	49
Espèces de Poissons présentes dans les Alpes-Maritimes	51



**Besoin d'un renseignement
 sur les conditions de pêche
 ou la réglementation ?
 Contactez les points « info pêche »
 du secteur ou la Fédération
 départementale
 au 04 93 72 06 04.**



Aglia-e Brite

LA PUISSANCE DE LA COULEUR.

LA FORCE DES VIBRATIONS.

Les Aglia-e Brite sont de nouvelles cuillers qui présentent 2 développements majeurs : l'Intensité du signal chromatique de leur palette et l'Attractivité de la perle souple de couleur montée sur leur hameçon. Ainsi :

- Leur **intensité chromatique** repose sur l'action des nouveaux pigments «Brite» de la palette. Ils sont réactifs aux UV et appliqués sur une sous-couche Argent-Miroir, qui réfléchit et intensifie le rayonnement coloré qu'ils émettent. En pulsation sous l'eau, ils créent une puissante déflagration de couleur qui, du plus loin, va embraser l'œil des carnassiers et allumer leur réflexe d'attaque.

- La **perle souple e-Attractor** : cette appétissante sphère, placée sur l'hameçon, donne consistance au Brite de la palette pour le carnassier débusqué qui approche, et constitue, en un point stratégique, une cible attirante pour le coup de gueule final. La gamme Aglia-e Brite est réalisée en 5 tailles : N°1 à N°5 et 4 couleurs : Chartreuse, Orange, Rouge, Rose.

Cet assortiment choisi de couleurs et de tailles permet de disposer du leurre adapté aux carnassiers recherchés et aux différentes variables-pêche du moment : Couleur de l'eau : claire, verte, tannique ou turbide ; Température de l'eau : froide, tempérée ou chaude ; Luminosité du ciel : ensoleillé, couvert ou très couvert ; ...

Mepps®

MEPPS : B.P. 09 - 06391 CONTES CEDEX - TEL: 04 93 79 07 07



La Fédération



FDAAPPMA 06

682, Boulevard du Mercantour Le Clos Manda

Chemin de Saint Roman 06200 NICE

Tél. : 00 33 (0)4 93 72 06 04

peche06.contact@gmail.com - www.peche06.fr

www.facebook.com/federationpechealpesmaritimes

Directeur de la publication :

Jean-Luc CERUTTI

Rédacteur en chef : Christophe BARLA

Tirage : 8 000 ex

Photos : C. BARLA - R. PASSERON - FDAAPPMA 06

Impression :

Le guide de la pêche dans les Alpes-Maritimes est édité par la FDAAPPMA 06

Distribution :

Le guide de la pêche dans les Alpes-Maritimes est distribué gratuitement chez les dépositaires d'articles de pêche ([voir la liste complète sur : www.peche06.fr](http://www.peche06.fr)) et les Offices de tourisme.

Prochaine édition : janvier 2023

Visitez notre nouveau site internet



Direction

Christophe BARLA 06 89 89 27 99

peche06.barla@gmail.com

Hydrobiologie

Romain PASSERON - 06 77 41 98 63

peche06.passeron@gmail.com

Continuité écologique

François MASSET - 07 88 37 45 21

peche06.francois.masset@gmail.com

Éducation à l'environnement

Chef de service : Christelle KALUZNY

06 77 40 60 44 - peche06.kaluzny@gmail.com

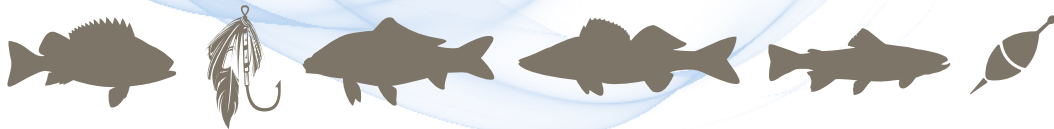
Animateur : Freddy FREMONT - 06 77 40 86 32

peche06.fremont@gmail.com

Office français de la biodiversité

04 92 08 03 04 ou 06 72 08 12 67





Réglementation



1. Objet

La réglementation de la pêche en eau douce dans le département des Alpes-Maritimes est fixée comme suit.

La limite aval du champ d'application de cette réglementation dans les fleuves est fixée provisoirement pour :

- le Riou de L'Argentière, au rond-point de la RD 2098
- la Siagne, au seuil anti-sel pont de l'autoroute
- la Brague, à la confluence de la Maire
- le Loup, au pont SNCF
- les autres fleuves du département, au trait de côte.

2. Temps d'autorisation dans les eaux de la 1^{ère} catégorie

Dans les eaux de la 1^{ère} catégorie, la pêche est autorisée du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre, inclus, à l'exception de la pêche de l'ombre commun, qui est autorisée du 3^{ème} samedi de mai au 3^{ème} dimanche de septembre, inclus. **La période d'ouverture de la pêche dans le parcours du Boréon, le lac du Boréon, le lac de Thorenc et le lac de Breil-sur-Roya est prolongée de 3 semaines.**

Une demande de prolongation de 3 semaines de la pêche de la truite en rivière est demandée en Préfecture. Nous vous tiendrons au courant de l'accord ou pas de cette demande.

Rappel : Cours d'eau, canaux et plans d'eau de 1^{ère} catégorie : l'Artuby, la Lane, le Loup en amont du barrage de Lauron, la Roya et les lacs de son bassin supérieur, la Siagne en amont du Vieux Pont du Tanneron, le Var en amont du pont de la Manda, le Cians, l'Esteron, la Tinée et les lacs de son bassin supérieur, la Vésubie et les lacs de son bassin supérieur, la Cagne en amont de l'usine désaffectée de La Gaude, la Bévéra, les affluents et sous-affluents des cours d'eau, ou portions de cours d'eau désignés ci-dessus.

3. Temps d'autorisation dans les eaux de la 2^{ème} catégorie

Dans les eaux de 2^{ème} catégorie, la pêche est autorisée toute l'année, à l'exception de :

- la **pêche du brochet, qui est autorisée du 1^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre inclus,**
- la pêche de l'**ombre commun**, qui est autorisée du 3^{ème} samedi de mai au 31 décembre inclus,
- la pêche de la **truite fario**, de l'**omble** ou **saumon de fontaine**, de l'**omble chevalier** et du **cristivomer** qui est autorisée durant le temps d'ouverture de la pêche dans les eaux de la 1^{ère} catégorie.

Rappel : Cours d'eau, canaux et plans d'eau de 2^{ème} catégorie : tous les cours d'eau, canaux et plans d'eau non classés en 1^{ère} catégorie et le lac du Broc.

4. Temps d'interdiction spécifique

En raison de la tempête Alex, la pratique de la pêche dans les vallées de la Vésubie et de la Roya est interdite en 2022 (cours d'eau principaux et affluents). Pour la Roya, fermeture de la pêche sur le territoire des AAPMA de Breil sur Roya, de Saorge, Fontan, La Brigue et de Tende, sauf les secteurs suivants où la pêche reste autorisée :

- La Bévéra et ses affluents
- Lac des Cygnes, commune de Breil sur Roya
- La Levenza, de la confluence avec la Roya, jusqu'au pont du Coq (Commune de La Brigue)
- La Roya, du pont du village de St Dalmas de Tende au pont de la route de la Brigue, village de St Dalmas de Tende.
- La Bendola, commune de Saorge, de ses sources et affluents à la confluence avec la Roya.

En Vésubie : les lacs de montagne aux dates spécifiques ainsi que le lac et parcours de pêche du Boréon

La pêche des écrevisses à pattes rouges (*Astacus astacus*), des torrents (*Astacus torrentium*), à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) et à pattes grêles (*Astacus leptodactylus*) est autorisée pendant une période de 10 jours consécutifs, commençant le 4^{ème} samedi de juillet.

La pêche de la grenouille verte et de la grenouille rousse est autorisée du 1^{er} janvier au dernier dimanche de février et du 1^{er} samedi de juin au 31 décembre.

Il est interdit de pêcher dans les parties de cours d'eau, canaux ou plans d'eau dont le niveau est abaissé artificiellement (soit dans le but d'y opérer des curages ou travaux quelconques, soit en raison du chômage des usines ou de la navigation, soit à la suite d'accidents survenus aux ouvrages de retenue). Cette interdiction ne s'applique pas dans les cas d'abaissement laissant subsister dans un cours d'eau, un canal ou une retenue à vocation saisonnière, une hauteur d'eau ou un débit garantissant la vie et la circulation des poissons.

En vue de protéger les frayères, la pêche en marchant dans l'eau est interdite dans tous les cours d'eau, ou parties de cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie, pendant la période allant du 2^{ème} samedi de mars au 15 avril inclus.

Dans tous les **lacs de montagne** situés à une altitude supérieure à 1 800 mètres, la pêche est autorisée du 1^{er} samedi de juillet au 3^{ème} dimanche de septembre inclus.

5. Heures d'interdiction

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher.

6. Taille minimale des poissons et des écrevisses

Les poissons et les écrevisses des espèces précisées ci-après ne peuvent être pêchés et doivent être remis à



l'eau immédiatement après leur capture, si leur longueur est inférieure à :

- 0,50 mètre pour le **brochet**
- 0,35 mètre pour le **cristivomer**,
- 0,40 mètre pour le **sandre** dans les eaux de la 2^{ème} catégorie,
- 0,30 mètre pour l'**ombre commun** et le **corégone**,
- 0,20 mètre pour la **lamproie fluviatile**,
- 0,40 mètre pour la **lamproie marine**,
- 0,23 mètre pour l'**omble chevalier**,
- 0,23 mètre pour la **truite fario** sur les cours d'eau ou parties de cours d'eau suivants : la Siagne sur tout son cours, la Cagne et le Malvan sur tout leur cours, les Pailions sur tout leur cours, le Loup de l'embouchure au pont de Bramafan, le Var de l'embouchure au pont de l'Ablé, l'Estéron de la confluence avec le Var à la clue d'Aiglun, la Roya sur l'ensemble du territoire de la commune de Breil-sur-Roya, la Tinée de la confluence avec le Var au pont de Clans.
- 0,20 mètre pour la **truite fario** sur tous les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et plans d'eau du département,
- 0,20 mètre pour l'**omble** ou **saumon de fontaine** et la **truite arc-en-ciel**,

- 0,30 mètre pour le **black-bass** dans les eaux de la 2^{ème} catégorie,
- 0,20 mètre pour le **mulet**,
- 0,09 mètre pour les écrevisses appartenant aux espèces mentionnées à l'article 4.

Rappel : La longueur des poissons est mesurée du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée, celle des écrevisses de la pointe de la tête, pinces et antennes non comprises, à l'extrémité de la queue déployée.

7. Nombre de captures autorisé

Le nombre de captures de salmonidés autorisé par pêcheur et par jour, est fixé à 6 dans l'ensemble des cours d'eau du département, à l'exception des lacs, du lac et du parcours du Boréon où il est fixé à 10, et à l'exception des parties de cours d'eau suivantes où le pêcheur doit immédiatement remettre à l'eau le poisson qu'il capture :

- la Roya à Tende entre le viaduc SNCF et le pont romain et à Breil-sur-Roya entre le pont Charabot et la laune des Selles,
- la Tinée entre le pont de la lune et la Courbaisse (communes de La-Tour-sur-Tinée et Tournefort),



CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT.

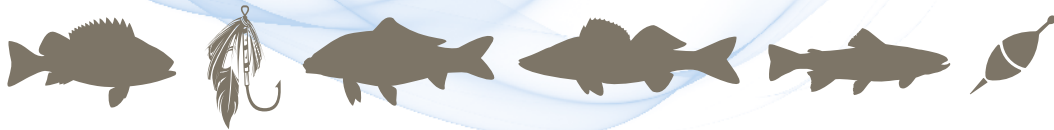
Vous êtes près d'un barrage ou d'une usine hydroélectrique.

À cet endroit, le niveau et la vitesse de l'eau peuvent augmenter brusquement. Soyez vigilants, respectez la signalisation.

Devenons l'énergie qui change tout.



ATTENTION RISQUE DE MONTÉE DES EAUX



- la Vésubie entre le pont du vieux village et la confluence du valon du Cervagné (commune de Roquebillière).

Quotas Carnassier : Les quotas de captures journaliers dans les cours d'eau de 2^{ème} catégorie sont de 3 carnassiers (brochets, sandres et black-bass) par jour et par pêcheur, dont 2 brochets au maximum, sous réserve que les poissons conservés soient supérieurs aux tailles légales de capture (Brochet : >50 cm, Sandre : >40 cm, Black-bass : >30 cm).

8. Procédés et modes autorisés

Les membres des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques peuvent pêcher au moyen de :

- 4 lignes au plus dans les eaux de 2^{ème} catégorie, de 2 lignes au plus dans les eaux domaniales de 1^{ère} catégorie, d'une ligne dans les eaux non domaniales de 1^{ère} catégorie,
- la vermée et de 6 balances au plus destinées à la capture des écrevisses et des crevettes,
- d'une carafe, ou bouteille, destinée à la capture des vairons et autres poissons servant d'amorces dont la contenance ne peut être supérieure à 2 litres, dans les eaux de 2^{ème} catégorie.

Les lignes doivent être montées sur canne et munies de 2 hameçons, ou de 3 mouches artificielles au plus. Elles doivent être disposées à proximité du pêcheur.

La pêche de la truite à l'aide d'un hameçon simple dans la Siagne et ses affluents, en 1^{ère} catégorie, est autorisée sans ardillon ou avec ardillon écrasé.

Les balances à écrevisses peuvent être indifféremment rondes, carrées ou losangiques. Leur diamètre ou leur diagonale ne doit pas dépasser 0,30 mètre.

Rappel : Eaux du domaine public fluvial de 1^{ère} catégorie : Var du pont de la Manda à la confluence de la Vésubie.

9. Procédés et modes de pêche prohibés

Il est interdit dans les cours d'eau ou leurs dérivations d'établir des appareils, d'effectuer des manœuvres, de battre la surface de l'eau en vue de rassembler le poisson, afin d'en faciliter la capture.

Il est interdit, en vue de la capture du poisson :

- de pêcher à la main ou sous la glace, ou en troublant l'eau, ou en fouillant sous les racines et autres retraites fréquentées par le poisson. Toutefois, pour la pêche à la ligne du goujon, le pilonnage effectué par le pêcheur lui-même est autorisé,
- d'employer tous procédés ou de faire usage de tous engins destinés à accrocher le poisson autrement que par la bouche. Toutefois, est autorisé, pour retirer de l'eau le poisson déjà ferré, l'emploi de l'époussette et de la gaffe ;

- de se servir d'armes à feu, de fagots sauf pour la pêche des écrevisses appartenant aux espèces autres que celles mentionnées à l'article 4, de lacets ou de collets, de lumières ou feux, de matériel de plongée subaquatique.

Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle, est interdite dans les eaux classées en 2^{ème} catégorie.

Il est interdit d'utiliser comme appât ou comme amorce :

- les œufs de poissons naturels, frais de conserve ou mélangés à une composition d'appâts ou artificiels, dans tous les cours d'eau ou plans d'eau,
- les asticots et autres larves de diptères, dans les eaux de la 1^{ère} catégorie.

Il est interdit d'appâter les hameçons et engins avec les poissons des espèces dont la taille minimum a été fixée par les articles R 436-18 et R 436-19 du code de l'environnement, des espèces protégées par les dispositions des articles L 411-1, L 411-2 et L 412-1 et des espèces mentionnées au 1° et 2° de l'article L 432-10 du même code.

Il est interdit de pêcher à l'aide d'hameçon muni d'ardillons dans les parties de cours d'eau où le pêcheur doit immédiatement remettre à l'eau le poisson qu'il capture définies à l'article 7. Seule l'utilisation d'hameçon sans ardillon ou d'hameçon simple avec ardillon écrasé y est autorisée.

10. Interdictions permanentes de pêche

Toute pêche est interdite dans les dispositifs assurant la circulation des poissons dans les ouvrages construits dans le lit des cours d'eau, dans les pertuis, vannages et dans les passages d'eau à l'intérieur des bâtiments.

Toute pêche est interdite à partir des barrages et écluses ainsi que sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une ligne, nonobstant l'application des règles valables au titre de la sécurité publique. En outre, la pêche aux engins et aux filets est interdite sur une distance de 200 m en aval de l'extrémité de tout barrage et de toute écluse.

11. Interdictions temporaires de pêche

Toute pêche est interdite dans la réserve temporaire de pêche située à :

- l'extrémité nord du lac du Broc, (trapèze comprenant une longueur de berge ouest de 95 mètres environ et une longueur de berge est de 119 mètres environ), jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

14^{ème}

Fête de la Pêche et de la Nature



Samedi 5 Mars 2022

Entrée libre 9h-18h Vente de matériel

Salle Mistral
Pégomas



Exposition
Jeux pour enfants

Tel 06 60 10 65 40



Prix des cartes de pêche en 2022

En 2022 en raison de la tempête Alex, **interdiction de la pêche sur les territoires des AAPPMA de la Roya (sauf parcours spécifiques ouverts, voir page 8 « temps d'interdiction de pêche »), en Vésubie interdiction de la pêche sur les territoires des AAPPMA, sauf sur le lac et parcours du Boréon, et les lacs de montagne qui eux restent ouverts. Réciprocité départementale offerte aux AAPPMA de la vallée de la Roya, pour l'ensemble des cartes de pêche.**

Carte	Description	Tarifs
Personne majeure	Carte annuelle « Personne Majeure », 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. Valable sur l'ensemble du territoire départemental ouvert à l'exercice de la pêche.	77 €
Interfédérale Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Carte annuelle interfédérale « personne majeure ». Carte réciprocaire CHI ou EHGO ou URNE. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche.	100 €
Réciprocité Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Pour membre d'une AAPPMA non réciprocaire et non adhérente au CHI, ou à l'EHGO ou à l'URNE. Ayant déjà acquitté une CPMA 2022 qui doit être présentée sur une autre carte de pêche. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche.	75,80 €
Personne mineure ⁽¹⁾	Carte annuelle « personne mineure » ; pour les mineurs de 12 à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. CPMA acquittée une seule fois.	21 €
Découverte -12 ans ⁽¹⁾	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » pour les jeunes de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Pêche à 1 ligne. Tous modes de pêche. Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte.	6 €
« Découverte Femme » ⁽¹⁾	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte.	35 €
Journalière	Carte journalière. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. Valable sur les lots de pêche des Alpes-Maritimes.	17 €
Hebdomadaire ⁽¹⁾	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Reçoit la CPMA « Hebdomadaire » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.	33 €
Hebdomadaire pour un membre ayant déjà une CPMA ⁽¹⁾	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. Doivent y figurer expressément les jours de validité. Carte de pêche sans CPMA « Hebdomadaire ». Elle doit être présentée avec une carte de pêche comportant une CPMA annuelle 2022. Prix unique : 20 € (Pas de timbre CPMA).	20 €



1-Le pêcheur est exonéré de la vignette réciprocaire, il peut pêcher dans tous les départements du Club Halieutique et de l'Entente Halieutique du Grand Ouest, sauf pour l'AAPPMA de Lantosque.

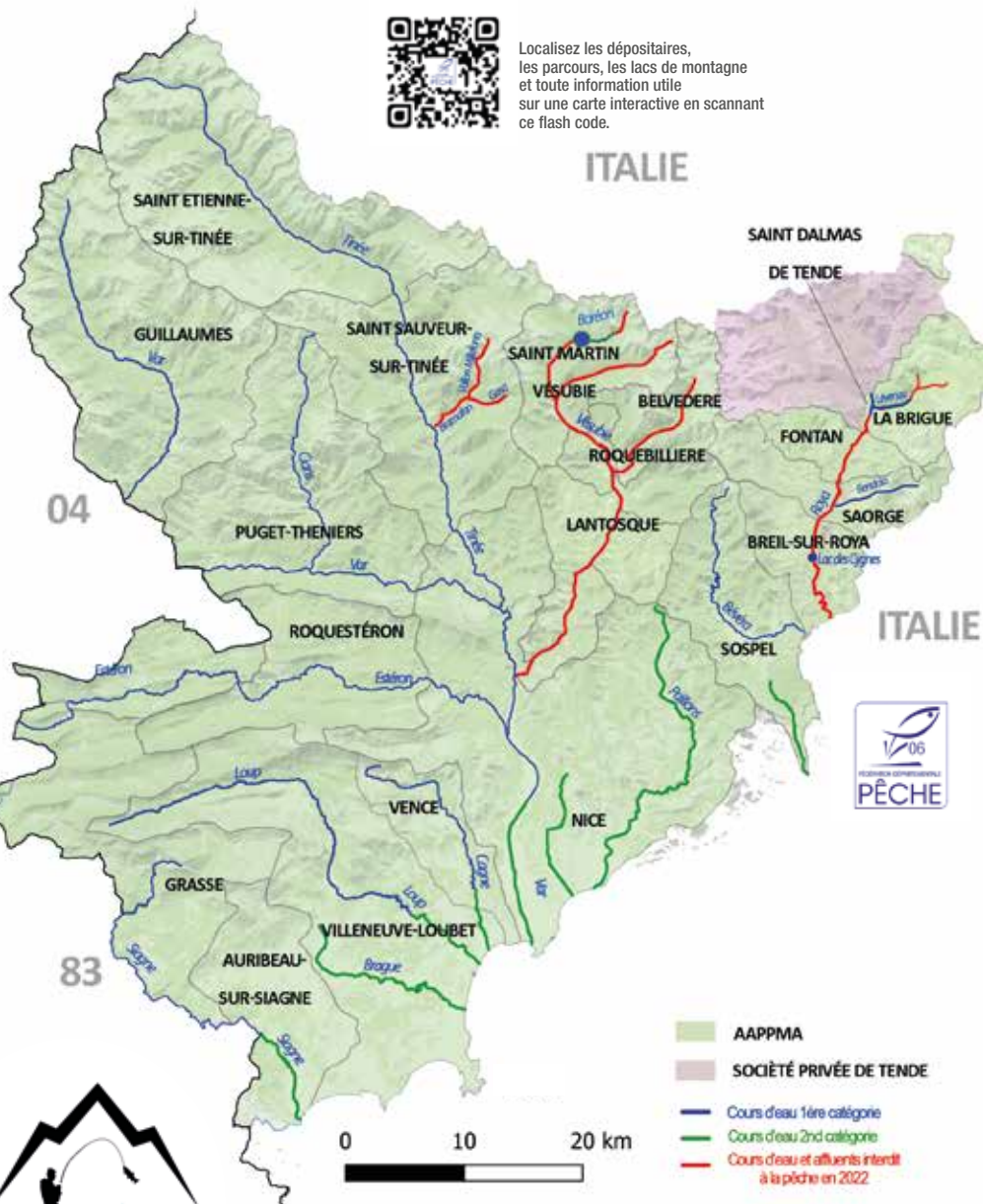


Carte générale



Localisez les dépositaires, les parcours, les lacs de montagne et toute information utile sur une carte interactive en scannant ce flash code.

ITALIE



SOLIDARITÉ POUR NOS VALLÉES
VÉSUVIE / ROYA / TINÉE



MEGAPECHE.COM
LE TOP MER & RIVIERE



Mégapêche est le magasin de pêche incontournable dans la région !

Toutes les techniques de pêche y sont présentes sur plus de 350 m²



Notre atout principal est de proposer tout type de matériel de pêche adapté à chaque pêcheur et les conseils qui vont avec !



Plus de 10000 références sont en stock !

219 Avenue du Docteur Lefebvre
06270 VILLENEUVE-LOUBET
☎ 04 22 16 14 84



Retrouvez-nous aussi sur :





Guides de pêche

Freddy Fremont

Ob'session pêche 06

Envie de découverte ? Venez-vous initier ou vous perfectionner lors d'une session de pêche avec Freddy. Il vous transmettra sa passion ainsi que toutes les finesses de notre loisir sur les rivières à truites de l'arrière-pays niçois. Son obsession pour la pêche des carnassiers peut vous amener sur ses différents terrains de jeux, comme les lacs d'altitude dans le Mercantour pour pêcher la truite, le lac du Broc pour débuser les Perches et les Brochets ou bien encore de vous proposer des sorties de pêche en bateau ou en float tube dans les lacs Varois. Autant dire que la pêche remplit une grande partie de sa vie, plus qu'une passion, c'est pour lui une vocation de transmettre, même aux plus jeunes en proposant des initiations à la pratique de la pêche. Contact : 06 81 68 22 06 – freddyguidedepeche@gmail.com - Site web : Ob'session pêche 06

Yohann Fournier

Guide de pêche 04

Installé à Entrevaux, cela va sans dire qu'une grande partie de ses terrains de jeux se trouvent sur les Alpes-Maritimes (Tinée Vésubie, Estéron, lac du Broc, entre autres). Yohan vous propose des sorties pêche en torrents de montagne, rivières, lacs de barrage ou d'altitude, des ateliers de pêche au coup pour les enfants. Que ce soit à la mouche, aux leurres ou appâts naturels, il vous donnera de précieux conseils dans la traque des poissons de notre région. Il vous propose également des sorties de pêche en mer en bateau à la recherche des prédateurs de nos côtes ou simplement des poissons de roches. Contact : 06 50 42 8205 - www.guidedepeche04.fr

Marc Boesch

Marc est un spécialiste de la pêche des salmonidés à la mouche. Ses activités concernent essentiellement cette technique, qu'il met en pratique dans les différents cours d'eau du département

(Loup Tinée, Cians entre autres), ainsi que les lacs de montagnes. Il vous fera découvrir les joyaux des Alpes-Maritimes sur demande, à la journée, ou sur plusieurs jours, en individuel ou en groupe. Contact : 06.80.05.97.81
boesch.marc@hotmail.fr - www.guide-peche-paca.fr

Guillaume Durand

Il vous fera partager sa passion pour le milieu aquatique et l'art de la pêche à la mouche. Il vous propose de vous initier aux différentes techniques de pêche à la truite. Guillaume vous enseigne notamment la pratique du Tenkara (méthode ancestrale japonaise recommandée pour les débutants) ou toute autres méthodes de pêche sportive (appâts naturels, leurres). Contact : 06 80 48 60 09 - www.riviera-fly-fishing.com

Aurélien Martinez

Aurélien est avant tout un passionné de pêche. Installé à Menton dans les Alpes Maritimes (06), son terrain de jeu s'étend des vallées de l'arrière-pays jusqu'à la grande bleue. De nature très sociable, c'est avec grand plaisir qu'il partagera avec vous toutes ses connaissances de la pêche et des milieux aquatiques. Il vous fera découvrir toutes les techniques de pêche modernes : leurres, jig, slow jig, vif tenya,.... À bord de son bateau où depuis la berge des cours du département. Contact : 06 32 47 87 41
Site web : amfishing06.com - Mail : aurelien.martinez11@yahoo.fr

Jérôme Lariven

Jérôme vous propose de découvrir ou vous perfectionner dans toutes les techniques de pêche à la truite. La Siagne, l'Artuby, Loup, ... et le Verdon sont ses rivières de prédilections. Il vous propose également de découvrir la pêche en bateau à la recherche des carnassiers sur les lacs de Sainte Croix et saint Cassien. Site web : Passionethikfishing.com
Contact : 06 87 05 45 65 - Jerome.lariven@orange.fr

Journée de la Pêche

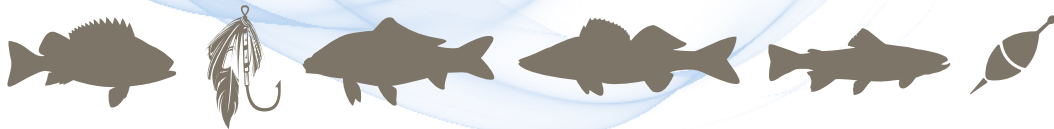
DIMANCHE 5 JUN 2022



Vous souhaitez vous détendre, vous faire plaisir ou découvrir de nouvelles sensations ? Vous aimez le partage avec la nature et vous retrouver en famille ou entre amis ? Venez participer à la journée de la pêche. Au programme : de nombreuses animations organisées par les associations et fédérations de pêche. Vous êtes la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur
www.cartedepeche.fr





Bienvenue sur les parcours de pêche Découverte, No Kill et Sportifs

Ces parcours labélisés sont accessibles gratuitement à tout porteur de carte de pêche valide. Réglementation à consulter sur les flyers et panneaux indicateurs de chaque parcours. Les parcours « découverte » offrent un très bon potentiel de pêche et un balisage spécifique.

Sur ces espaces, vous trouverez des truites de déversement, idéales pour faire ses premières armes avant d'aller taquiner les belles sauvages toutes proches.

La fédération de pêche et l'ensemble des AAPPMA vous souhaitent d'agréables moments dans nos cours d'eau.

LES PARCOURS « DÉCOUVERTE »

- 01 L'Ecluse : Pégomas
- 02 L'Apié : Amont Pont de Tanneron
- 03 Interdépartemental de la Siagne : Pont de Mons
- 04 Lac de Thorenc : Thorenc (plan d'eau Fédéral et réciproitaire)
- 05 Rives du Loup : Colle / Loup
- 06 Capelans : Bar/Loup
- 07 Pont des Veyans
- 08 Poutaouchoun : Vence
- 10 Bec de l'Estéron : Pont de l'Estéron
- 11 Roquestéron : Village
- 12 Mescla : Reveston
- 13 Le Cians : Gorges inférieures du Cians
- 14 La Roudoule : Puget-Théniers
- 15 Guillaumes : Aval du village
- 16 Villeneuve d'Entraunes : village
- 17 Estenc : Village (plan d'eau Fédéral et réciproitaire)
- 18 Les Batteries : Pont des Batteries
- 21 Lac de Ouort : Aval Saint Etienne de Tinée
- 26 Paillon de Contes : Amont Pont du Riou
- 28 St Dalmas de Tende : aval village
- 29 La Brigue : Village - Logis Hôtel Le Mirval (réciproitaire)
- 30 Breil/Roya : Lac des Cygnes (réciproitaire)
- 34 Pont de Clans : Amont du pont
- 35 Sospel Solidaire : Sous le village - amont confluence Nieya
- 36 Chastillon

LES PARCOURS « SPORTIFS »

- 09 La Cagne : Riou « parcours sportif de la haute Cagne »
- 19 Isola Village : Tinée – amont prise d'eau
- 20 La Guerche : Route Isola 2000
- 23 Le Cartel : St Etienne de Tinée - parcours pédagogique

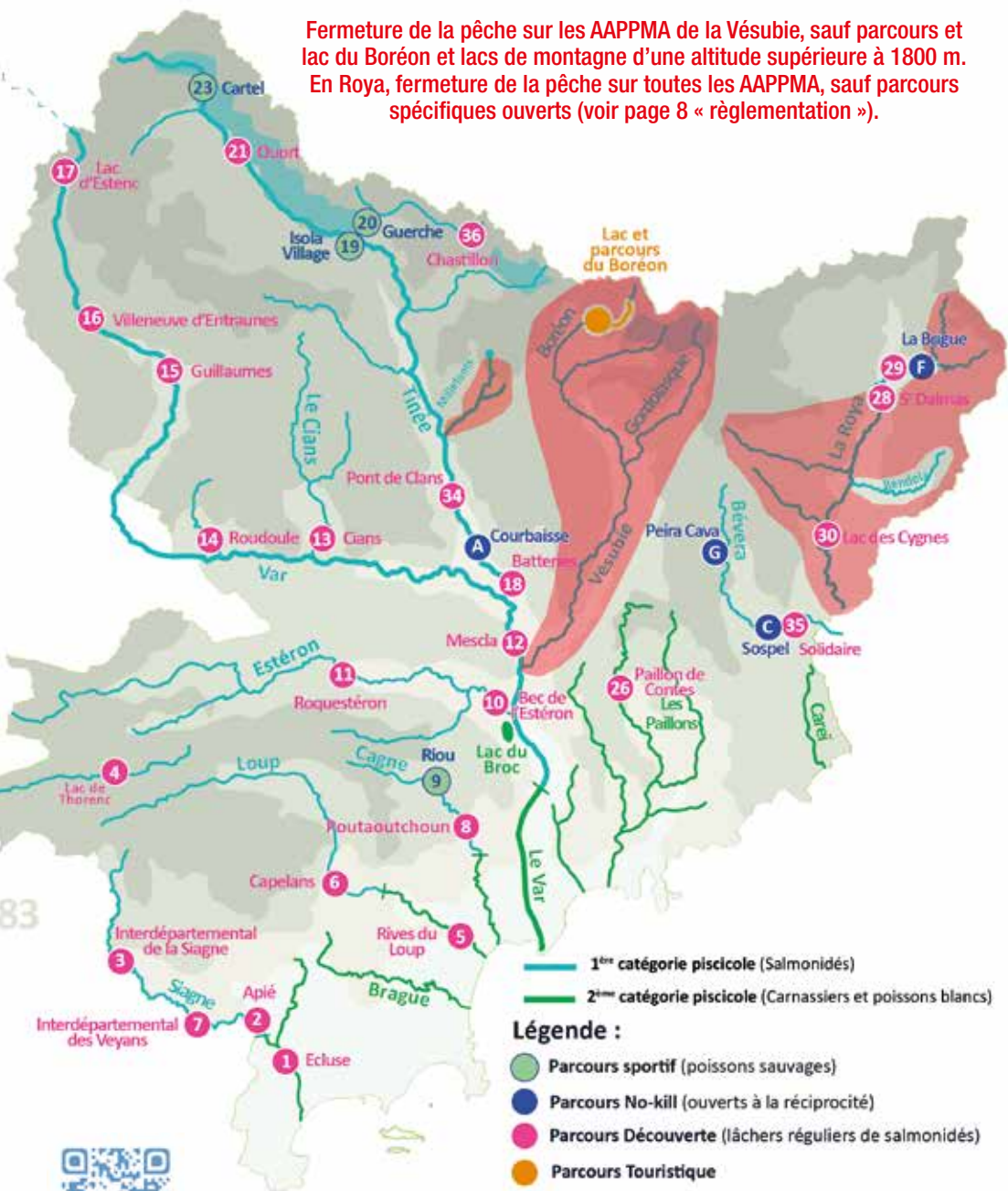
PARCOURS « NO KILL » (ouverts à la réciprocité)

- A La Courbaisse : aval Pont de la Lune
- C Sospel : Village - entre les 3 ponts
- F La Brigue : Village
- G Moulinet : le Peira Cava





Fermeture de la pêche sur les AAPPMA de la Vésubie, sauf parcours et lac du Boréon et lacs de montagne d'une altitude supérieure à 1800 m. En Roya, fermeture de la pêche sur toutes les AAPPMA, sauf parcours spécifiques ouverts (voir page 8 « réglementation »).



- 1^{ère} catégorie piscicole (Salmonidés)**
- 2^{ème} catégorie piscicole (Carnassiers et poissons blancs)**
- Légende :**
- Parcours sportif (poissons sauvages)
 - Parcours No-kill (ouverts à la réciprocité)
 - Parcours Découverte (lâchers réguliers de salmonidés)
 - Parcours Touristique



Cartographie interactive des parcours de pêche

Vous aussi, devenez acteur de la pêche et des rivières

« La pêche de demain se prépare aujourd'hui »

Par le biais des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) ou de la Fédération départementale

PARTICIPEZ AUX ACTIONS QUI ANIMENT LA PÊCHE !



Apprentissage de la pêche
Inventaires piscicoles
Alevinage et empoissonnement
Suivi de la reproduction de la truite Fario et mise en place de frayères
Garderie
Alerte pollution
Vie associative ...



Contact : AAPPMA locale ou la Fédération au 04 93 73 06 04



Manifestations 2022

5 juin : Journée nationale de la pêche au lac du Broc

15 mai 2022

Fêtes des associations de pêche
au lac de Thorenc

10 juillet 2022

Journée pêche au lac de l'Ouert
(St Etienne de Tinée)

5 juin 2022

Fête de la pêche départementale
au lac du Broc

6 août 2022

Fête de la Pêche
Lac d'Estenc (Sources du Var)

LES SORTIES AU BORD DE L'EAU

15 mai, fête des associations de pêche au lac de Thorenc, Stands dédiés aux techniques animés par les AAPPMA, présence des guides de pêche, lâcher de truite dans le lac. Carte de pêche en cours de validité obligatoire.

5 juin, fête de la pêche départementale au lac du Broc Déversement de truites arc en ciel dans le petit lac, découverte de la pêche, la carte de pêche n'est pas obligatoire, stands dédiés aux techniques de pêche, guides de pêche,

10 juillet, journée pêche au lac de l'Ouert (St Etienne de Tinée) Stands dédiés aux techniques de pêche, présence des guides de pêche, lâcher de truite dans le lac. Carte de pêche en cours de validité obligatoire.

6 août, fête de la pêche au lac d'Estenc (source du Var) Lâcher de truite dans le lac. Carte de pêche en cours de validité obligatoire.

AURIBEAU

14^{ème} journée de la pêche et de la nature : samedi 5 mars 2022 dans la salle Mistral à Pegomas. Renseignements au 06 60 10 65 40.

CAGNES-S/MER

Animations et concours :

1 mai, concours de pêche Cagnes sur Mer, Les Bugadières. 14h00 à 18h00

12 juin, concours de pêche dans le village de Villeneuve Loubet pont du village. 8h00 à 15h00

04 septembre, Concours de pêche Saint-Donat LA COLLE sur LOUP. 14h00 à 18h00 BASE des Canoës

23 novembre, Téléthon Villeneuve / La colle sur loup. 9h30 à 17h00

03 décembre, Téléthon Cagnes-sur-Mer. 9h30 à 17h00 La Cagne

GUILLAUMES

Fête de la pêche : dimanche 6 août au lac d'Estenc avec animations, guides de pêche et découverte de la pêche tous publics, carte de pêche obligatoire.

NICE

Rencontres Amicale Carpiste : Permis obligatoire. Inscriptions : 06 83 45 83 02 (Henri Drogny).

AAPPMA de Nice : 26 au 29 mai.

Journée de la pêche : date nationale le **dimanche 5 juin** au lac du Broc, avec animations, guides de pêche et découverte de la pêche tous publics, sans permis sur ce site durant ces animations.

Club carpiste No Killus : Contact : 06 20 99 78 46

ROQUEBILLIÈRE

Animations pêche : contactez Alain Pouchin : 06 76 35 05 67.

Club de pêche à la mouche de Roquebillière :
<http://club-mouche-roquebilliere.fr>

Site pédagogique :
<http://baudrysvt.freebox.fr:2000/moodle=>

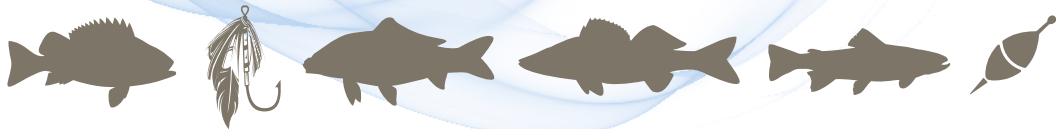
ST. MARTIN VÉSUBIE

Concours enfants : (- de 12 ans) 15 août de 9 h à 12 h. RDV au Chalet des Pêcheurs du Boréon. Participation : 6 €. Inscription au Chalet des Pêcheurs, si accès routier possible.

SOSPEL

Au village, journée initiation à la pêche pour les enfants en juin.

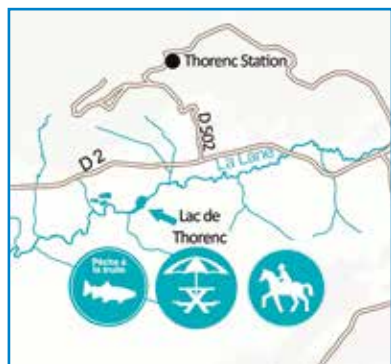
A Moulinet, fête patronale de la St Bernard en août, journée initiation à la pêche pour les enfants.



La Siagne et la Lane

A RETENIR !

Ce fleuve côtier, le plus à l'ouest des Alpes-Maritimes, est riverain avec le département du Var dans sa partie inférieure. La Siagne est alimentée en amont par des sources magnifiques qui offrent une eau fraîche et pure toute l'année. Les paysages sont stupéfiants et la richesse du milieu aquatique offre une croissance rapide des espèces piscicoles. Il n'est donc pas rare au niveau de St Cézaire, de piquer des truites fario de plus de 30 cm, sous une cascade ou en queue de radier. En aval au niveau de Pégomas, des gardons de la taille d'une main, des tanches de la livre ou encore des perches de plus de 35 cm sont présents et peuvent être tentés à toutes les techniques de pêche. Enfin, les brochets ne sont pas en reste et dans les zones profondes, vous aurez le plaisir d'observer un joli bec qui attend ses proies, embusqué dans les branches ou sous un rocher.



15 Mai 2022
Fête de la
pêche Thorenc



Où dormir ?

Le Préjoly
à St Vallier
Tél. : 04 93 60 03 20

Camping La Rivière
à Auribeau sur Siagne
Tél. : 04 93 42 82 26

Où manger ?

Restaurant La Flambée
au lac de Thorenc
Tél. : 04 93 60 02 23
(Point info pêche)

AAPPMA AURIBEAU SUR SIAGNE
(Point Info Pêche)

CABESTO
À MANDELIEU Z. I.

La Canardière
04 92 97 31 90

OFFICE DU TOURISME
DE MANDELIEU

04 93 93 64 64
(Carte bleue uniquement)

AAPPMA GRASSE

MAISON DES SERVICES
AU PUBLIC

À SAINT-AUBAN
04 93 60 42 30
(Carte bleue uniquement)

TERRE DES LACS
À SAINT-AUBAN

04 93 60 40 90
(Carte bleue uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT
À GRASSE

(Carte bleue uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT
À SAINT-VALLIER-DE-THIÉY

(Carte bleue uniquement)

OFFICE DE TOURISME DE
SAINT CÉZAIRE SUR SIAGNE
À SAINT CÉZAIRE SUR SIAGNE

04 93 40 50 77

CONTACTS AAPPMA

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

« Les Pêcheurs de Basse Siagne »
Jean-Philippe PIERRAT (Point Info Pêche)
Tél. : 06 60 10 65 40
pierrat.jeanphilippe@gmail.com
facebook : Aappma les pêcheurs
de basse Siagne

GRASSE

« Club des Pêcheurs de Grasse
et du Canton de Saint Vallier »
Jacques BELLETTINI
Tél. : 04 93 60 24 79

LIMITES AAPPMA

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

La Siagne à l'aval du barrage du Tignet-Tanneron, la Grande Frayère et la Mourachonne.

GRASSE

La Lane et le Haut Artuby dans le département, la Siagne à l'amont du barrage du Tignet-Tanneron, l'Estéron de la limite du département à l'aval de la clue de St Auban.

INTERDICTIONS

COMMUNE D'AURIBEAU SUR SIAGNE

Barrage de Tanneron : 500 m à l'aval - îlot du Gabre : 100 m en amont et en aval (îlot compris) - Pont de Tanneron : 50 m à l'amont et 500 m à l'aval - Tanneron - Bassin de compensation.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

La pêche sans ardlion ou ardlion écrasé sur hameçon simple est obligatoire dans la Siagne en 1^{ère} catégorie. Maille : 23 cm
Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6.

ESPÈCES

Truite Fario / Brochet / Tanche / Perche / Gardon / Carpe

OFFICE DE TOURISME

ST CÉZAIRE-SUR-SIAGNE : 04 93 60 84 30
PEYMEINADE : 04 93 66 19 19
ST -VALLIER-DE-THIÉY : 04 93 42 78 00
MANDELIEU : 04 93 93 64 64

PARCOURS DE PÊCHE

1^{ère} catégorie

GRASSE

Parcours Interdépartemental de la Siagne à St Cézaire.

Parcours Interdépartemental de la Siagne au pont des Veyans.

THORENC

Lac découverte, plan d'eau Fédéral, réciprocal à toutes les AAPPMA du département

AURIBEAU

Parcours de l'Apié à l'amont du pont de Tanneron

2^{ème} catégorie

PEGOMAS / AURIBEAU

Parcours de l'Ecluse

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

CABESTO

à Mandelieu Z. I. . La Canardière
04 92 97 31 90

DÉCATHLON

à Mandelieu Z. I. . La Canardière
04 93 90 25 08

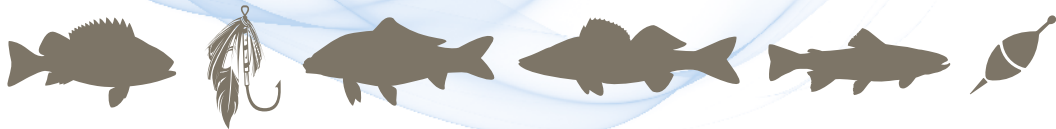
DÉCATHLON

à Grasse
34, chemin de la Madeleine
04 92 42 49 49



La pêche de la truite Arc-en-ciel dans les eaux de 2^{ème} catégorie est ouverte toute l'année.

La pêche aux leurres reste interdite du 31 janvier 2022 au 29 avril 2022.



Le Loup

A RETENIR !

Le Loup, comme la Siagne, est une magnifique rivière calcaire.

Riche en truites fario, la partie haute est classée en 1^{ère} catégorie piscicole. Dans un contexte montagneux et à l'ouverture, il n'est pas rare de trouver des berges enneigées. La pêche au toc dans ces conditions est la reine des techniques.

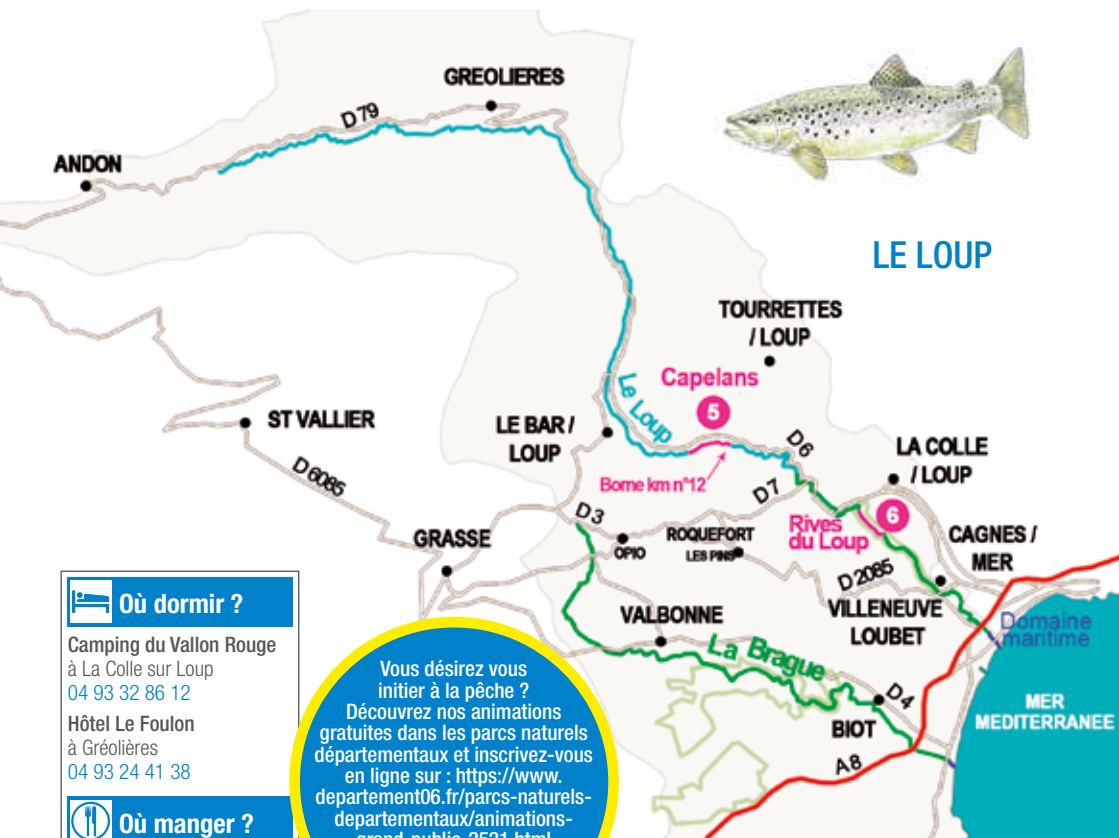
En revanche, dès les premiers beaux jours, l'activité alimentaire des truites est maximale.

Régulièrement, toutes les farios sont à « table » en même temps ! Que l'on procède au toc, au lancer ou encore à la mouche, vous pouvez souvent faire de belles pêches.

Le parcours des Capelans situé à Bar sur Loup en 1^{ère} catégorie piscicole, est dédié à la découverte de la pêche.

Les lâchers de truites sont fréquents et assurent une pêche toutes techniques pour les pêcheurs de tous niveaux.

En aval, à partir du barrage du Lauron et jusqu'à la mer, le Loup est classé en 2^{ème} catégorie piscicole. Il offre des paysages variés et remarquables. Sinueux et sauvage, le cadre somptueux des basses gorges dévoile des postes où il est agréable de tremper le fil. Les grosses truites ne sont pas rares et le lancer est le meilleur moyen de les intercepter.



Où dormir ?

Camping du Vallon Rouge
à La Colle sur Loup
04 93 32 86 12

Hôtel Le Foulon
à Gréolières
04 93 24 41 38

Où manger ?

Auberge des Gorges
du Loup
à Tourettes sur Loup
04 93 59 38 01

Vous désirez vous initier à la pêche ?
Découvrez nos animations gratuites dans les parcs naturels départementaux et inscrivez-vous en ligne sur : <https://www.departement06.fr/parcs-naturels-departementaux/animations-grand-public-2521.html>
(A partir de 8 ans et adultes)

— 1^{ère} catégorie

— 2^{ème} catégorie

5 km



DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

ANCRE D'OR

À CAGNES-SUR-MER

84, bd de la Plage

04 93 31 02 10

ancredor-cagnes@wanadoo.fr

DÉCATHLON

À ANTIBES

1800, chemin des Terriers

04 93 74 10 20

MEGAPECHE – TOUTE LA PÊCHE

À VILLENEUVE-LOUBET

219, avenue du Dr Julien Lefebvre

04 22 16 14 84

OFFICE DU TOURISME

LA COLLE SUR LOUP

04 93 32 68 36

(carte bleue uniquement)



CONTACTS AAPPMA

CAGNES SUR MER

« Les Amis de la Gaule »

Jean-Luc DELACROIX (Point Info Pêche)

06 43 54 26 47

aappmacagnes.jld@gmail.com

aappmacagnes06@yahoo.fr

Facebook : Lesamisdelagaule06

Site Internet : <http://amisdelagaule-cagnes06.e-monsite.com>

LIMITES AAPPMA

CAGNES SUR MER

La Brague, le Loup, la Cagne à l'aval des Gorges (Val de Cagnes).

INTERDICTIONS

COLLE SUR LOUP

Pêche interdite le long du parcours de canoë-kayak.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 23 cm de l'embouchure au Pont de Bramafan - 20 cm du Pont de Bramafan aux sources. Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6.

ESPÈCES

Truite Fario / Truite AEC / Anguille / Vairon

ATELIER PÊCHE NATURE (APN)

Jacques PONCET : 06 12 06 24 65 et

Jean-Luc DELACROIX : 06 43 54 26 47

OFFICE DE TOURISME

VILLENEUVE-LOUBET

16, avenue de la Mer 04 92 02 66 16

LA COLLE SUR LOUP

10, avenue de Provence 04 93 32 68 36

CAGNES SUR MER

6, Bld Maréchal Juin 04 93 20 61 44

PARCOURS DE PÊCHE

1^{ère} catégorie

LE BAR / LOUP

Parcours de pêche des Capelans

(borne kilométrique n°12 sur la D6).

Nombre de prises : 3

2^{ème} catégorie

LA COLLE / LOUP

Parcours des Rives du Loup.

Nombre de prises : 6

Permis obligatoire

Renseignements : 06 43 54 26 47

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

ANCRE D'OR

à Cagnes-sur-Mer 84, bd de la Plage

04 93 31 02 10

ancredor-cagnes@wanadoo.fr

FARNIENTE

à Antibes 19, boulevard Albert 1^{er}

04 93 34 61 05

ferrer.philippe2@wanadoo.fr

DÉCATHLON

à Antibes

1800, chemin des Terriers

04 93 74 10 20

MEGAPECHE - TOUTE LA PÊCHE

à Villeneuve-Loubet

219, avenue du Dr Julien Lefebvre

09 67 30 81 19 / 04 22 16 14 84

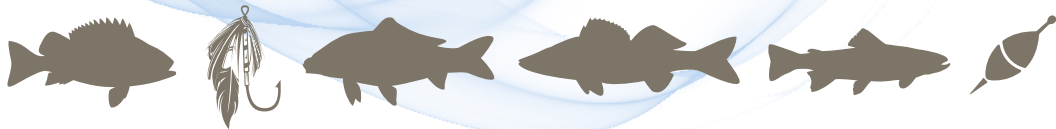
Dans le cas de constatation de pollution

Vous aurez peut-être un jour la désagréable surprise de découvrir une pollution dans les eaux de la rivière où vous vouliez pêcher. Vous constaterez éventuellement la mort de quelques poissons. Vous êtes le premier sur les lieux, il faut immédiatement donner l'alerte.

Encore faut-il savoir à qui s'adresser. Dans un premier temps, il faut essayer de joindre :

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 04 93 72 72 72
- Office Français de la Biodiversité : 04 92 08 03 04 - 06 72 08 12 67
- Fédération de pêche des Alpes-Maritimes 04 93 72 06 04

N'oubliez pas non plus que les gendarmeries (Tél. : 17) ou les brigades de sapeurs-pompiers (Tél. : 18) doivent être alertées.



La Cagne

A RETENIR !

La Cagne est un formidable petit cours d'eau méditerranéen d'une petite vingtaine de kilomètres en 1^{ère} catégorie piscicole. Issu partiellement d'une résurgence, il possède une température régulée.

Les gorges sont nombreuses et abritent une densité remarquable de truites fario nées dans ce cours d'eau.

La Cagne se prête bien à toutes les techniques. Le toc est une valeur sûre, surtout en début de saison.

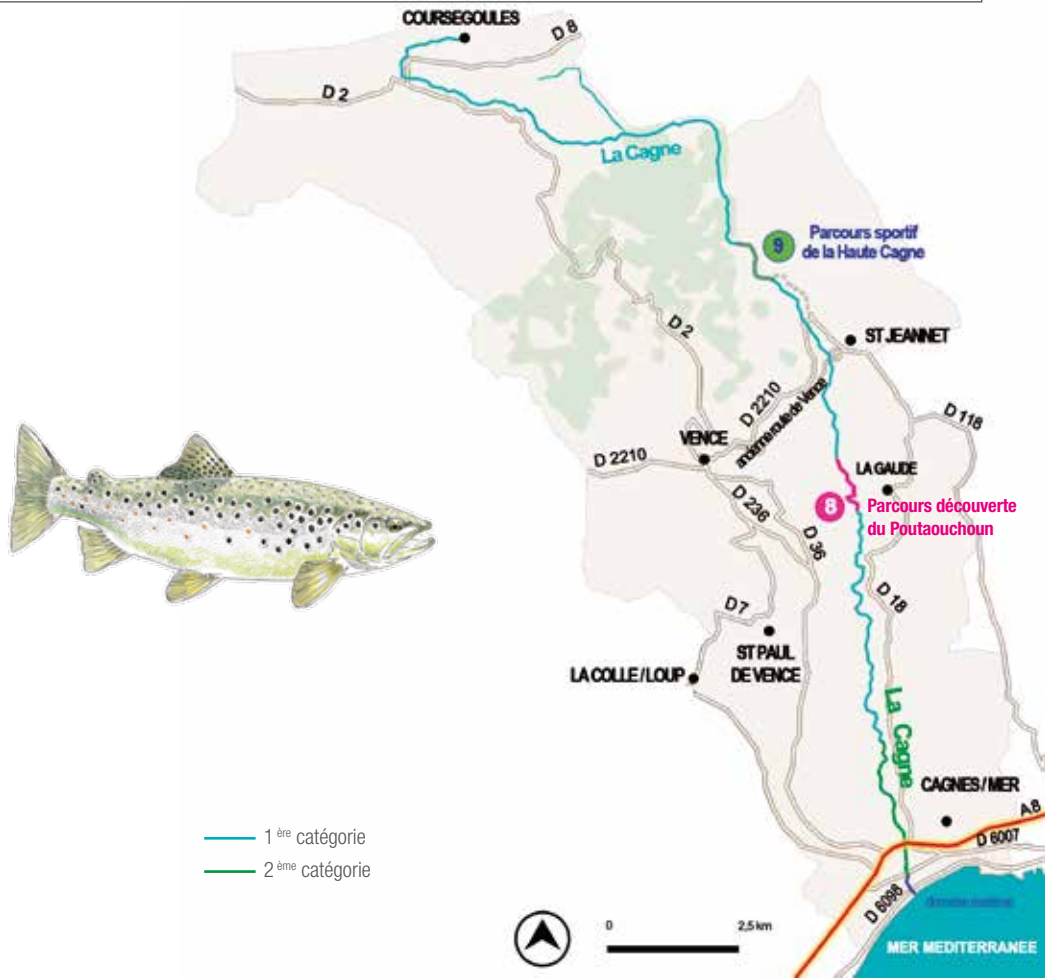
Préférez les esches comme la patraque ou la teigne. Les montages dans cette eau cristalline demandent beaucoup de finesse afin de séduire. L'ultra léger est également une technique très intéressante. Que l'on utilise une petite tournante ou encore de petits poissons nageurs, les farios répondent présentes surtout le matin de bonne heure en été. Pour les pêcheurs à la mouche, la pêche est technique et réserve de belles surprises. Le parcours de Vence en 1^{ère} catégorie piscicole dans le secteur du Riou, est un parcours sportif en gestion patrimoniale dans un environnement sauvage.

Le parcours Découverte du Poutaouchoun également en 1^{ère} catégorie piscicole, est dédié à la découverte de la pêche.

Des lâchers de truites assurent une pêche toutes techniques pour les pêcheurs de tous niveaux.

L'AAPPMA et la fédération de pêche du 06 ont mis en œuvre un programme de restauration des frayères afin de favoriser la reproduction naturelle. Nous vous demandons à cet égard, amis pêcheurs, de particulièrement respecter les zones « grattées » sans marcher dans l'eau.

Les accès voiture aux parcours étant étroits, merci de respecter les riverains en vous garant du mieux possible.



— 1^{ère} catégorie
— 2^{ème} catégorie



0 2,5 km

DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

OFFICE DU TOURISME

VENCE

04 93 56 08 35

MAISON DU DÉPARTEMENT

VENCE

04 89 04 58 60

(carte bleue uniquement)



La pêche de la truite Arc-en-ciel dans les eaux de 2^{ème} catégorie est ouverte toute l'année.

La pêche aux leurres reste interdite du 31 janvier 2022 au 29 avril 2022.

CONTACTS AAPPMA

VENCE

« La Saumonée Vençoise »
Patrick MONROLIN (Point Info Pêche)
06 08 41 64 22
patrick.monrolin@neuf.fr
Site: www.saumonee-vençoise.fr

LIMITES AAPPMA

VENCE

La Cagne à l'amont des gorges (Val de Cagnes), à la Source.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 23 cm
Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Truite Fario / Truite Arc-en-ciel / Anguille / Vairon

OFFICE DE TOURISME

VENCE

04 93 56 08 38
SAINT LAURENT DU VAR
04 93 31 31 21
SAINT JEANNET
04 93 59 49 45

PARCOURS DE PÊCHE

Ouverts gratuitement à tout détenteur de la carte de pêche réglementaire.
Nombre de captures conseillées : 3 par pêcheur et par jour.
Taille réglementaire : 23 cm.

1^{ère} catégorie

VENCE

Parcours sportif de la haute Cagne : Le Riou.
Parcours découverte du Poutaouchoun.

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

ANCRE D'OR

à Cagnes-sur-Mer
84, bd de la Plage 04 93 31 02 10
ancredor-cagnes@wanadoo.fr





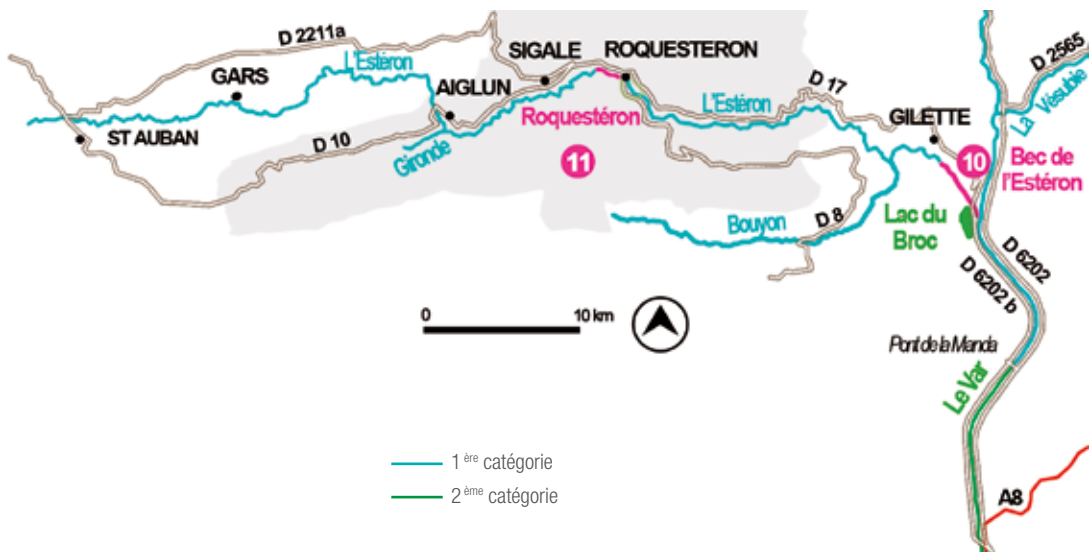
L'Estéron

A RETENIR !

Classé entièrement en 1^{ère} catégorie piscicole, l'Estéron est un affluent du Var qu'il rejoint en aval du village de la Clave près de Carros. Dans sa partie basse et médiane, l'Estéron est un magnifique cours d'eau bleuté qui serpente dans une vallée possédant une forêt typiquement méditerranéenne.

Les mouilles sont souvent immenses et le lancer permet de prospecter rapidement et correctement tout un secteur.

L'amont est torrentueux et alimenté par un vaste plateau constitué par une grande zone humide où la pêche à la mouche en été est idéale. En début de saison, prospecter la partie inférieure de l'Estéron où les truites profitent des conditions climatiques un peu plus favorables qui leur ouvrent largement l'appétit. Le toc est une valeur sûre, en particulier dans les amortis et les queues de courant. La patraque est souvent intéressante dans les grands courants et le vers de terre est l'appât roi quand l'eau est trouble. Une bonne maîtrise de la dérive et un ferrage immédiat sont recommandés quand les eaux sont fortes.



Soyez tolérants et pédagogues envers les autres passionnés des rivières

Les pêcheurs auront à cœur de ne pas causer de dommages aux récoltes, aux arbres, aux clôtures, aux canaux d'irrigation et d'être courtois avec les riverains. L'incompréhension et l'égoïsme de certains suffisent à compromettre les efforts développés pour que la pêche soit accessible à tous et partout.

- Ne jetez pas à l'eau les appâts utilisés pour la pêche
- Donnez l'exemple : ne laissez pas traîner sur les berges, leurres, plombs, appâts, fils de pêche, papiers, bouteilles, boîtes de conserves vides et n'oubliez pas que ce que vous laissez derrière vous sera le reflet de votre éducation. Rapportez, à chaque sortie, au moins un déchet trouvé au bord de la rivière.

DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

TERRE DES LACS À SAINT AUBAN

87, Chemin du Collet
04 93 60 40 90

(carte bancaire uniquement)

DECATHLON NATURE ACTIVE À NICE LINGOSTIÈRE

04 93 18 10 11 (Point Info Pêche)
(Carte bancaire uniquement)

MAISON SERVICES AU PUBLIC ST AUBAN

04 93 60 42 30

(Carte bancaire uniquement)

CONTACTS AAPPMA

ROQUESTERON

Hubert Chabaud (Point Info Pêche)
06 62 92 64 39
bubudelaroque06@gmail.com

LIMITES AAPPMA

ROQUESTERON

L'Estéron du pont de Vescous à la clue d'Aiglun.

RÉSERVE DE PÊCHE

Parcours compris entre les deux ponts de Sigale.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 23 cm de la confluence avec le Var à la clue d'Aiglun / 20 cm en amont de la clue. Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Truite Fario / Truite Arc-en-ciel

OFFICE DE TOURISME

GILETTE

04 92 08 98 08

PARCOURS DE PÊCHE

Réglementation de la pêche en 1^{ère} catégorie.

PONT DE L'ESTÉRON

Parcours du Bec de l'Estéron.

ROQUESTÉRON

Parcours de Roquestéron village.

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

DECATHLON NATURE ACTIVE

à Nice Lingostière
04 93 18 10 11



J'adhère

au Club Halieutique Interdépartemental

2022



Le Club Halieutique a été créé pour favoriser l'exercice de votre activité dans les meilleures conditions, en aidant les fédérations qui vous accueillent à mettre en valeur leur domaine piscicole.

2 produits...

- La carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» au prix unique de 100 €

Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au Club Halieutique, matérialisée par une vignette de réciprocité pré-imprimée.

- La vignette Club Halieutique au prix de 35 €

Ce produit s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» mais une simple carte «personne majeure» d'une AAPPMA réciprocitaire sur laquelle sera apposée la vignette.

...qui offrent quoi ?

La réciprocité !

Les pêcheurs titulaires de l'un de ces 2 produits, une carte interfédérale «personne majeure» ou une carte «personne majeure» + la vignette, peuvent pêcher dans **91 départements** de France !

Bon à savoir

La réciprocité vous est offerte* si vous êtes titulaire d'une carte «hebdomadaire», d'une carte «personne mineure» (12/18 ans), d'une carte «découverte» (-12 ans) ou d'une carte découverte «femme» !

Attention !

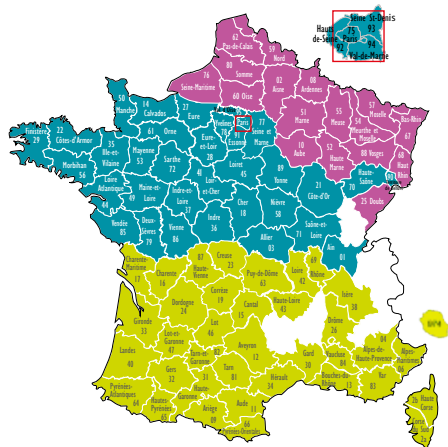
Sur certains plans d'eau, la vignette du Club Halieutique ou la carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» est exigée par le règlement intérieur de la fédération, pour tous les pratiquants, même pour les pêcheurs locaux. C'est en particulier le cas de tous les plans d'eau qui sont subventionnés par le Club Halieutique.



N'ATTENDEZ PLUS !

Demandez le dépliant et consultez le site internet du département où vous pêchez, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires !

* Attention : vous ne bénéficiez de ces avantages que si l'AAPPMA à laquelle vous avez adhéré est réciprocitaire.



La carte interfédérale «personne majeure» du CHI ou la carte «personne majeure» accompagnée de la vignette CHI, vous permet de pêcher dans 91 départements :

- les 37 départements
du Club Halieutique Interdépartemental (CHI)
- les 37 départements
de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)
- 17 départements
de l'Union Réciprocitare du Nord Est (URNE)

Les objectifs du Club

- Promouvoir et développer la réciprocité entre les fédérations afin de faciliter et favoriser le tourisme pêche.
- Soutenir financièrement les fédérations afin de leur permettre d'améliorer la mise en valeur de leur domaine piscicole.

Les ressources du Club

Elles sont constituées des cotisations d'adhésion de chaque fédération membre et des cotisations «Club» incluses dans les cartes réciprocitaires

interfédérales «personne majeure» ou les vignettes «Club».

Le CHI participe ainsi au financement des baux de pêche, à l'impression des dépliant fédéraux et reverse une dotation annuelle aux fédérations adhérentes, dont le montant est conditionné par la valeur touristique de chaque département ou encore son potentiel piscicole et halieutique.

Chaque fédération valorise cette dotation à travers le développement du loisir pêche !

(alevinages, optimisation d'outils de gestion, emploi d'agents chargés de la surveillance, etc)

EN TOUTES CIRCONSTANCES, GARDEZ L'ESPRIT «CLUB» !

Soyez courtois, respectez les récoltes et les biens d'autrui, n'encombrez pas les chemins avec vos véhicules et refermez les barrières !

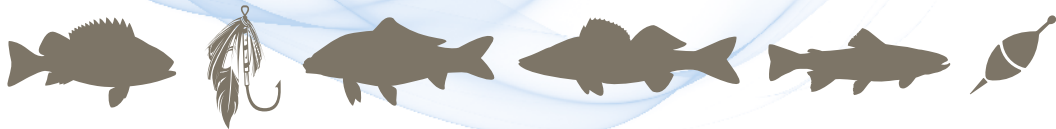


CONTACT

Club Halieutique
Interdépartemental

Résidence Concorde 1
23, Rue de Turenne - 66000 PERPIGNAN
04 68 50 80 12

www.club-halieutique.com / club.halieutique@wanadoo.fr



Le Haut et Moyen Var

A RETENIR !

Très pittoresque, le Cians est un torrent qui coule dans sa partie supérieure dans des schistes rouges d'une beauté rare. La vie dans un tel cours d'eau est déjà à la base un miracle ! En effet, les crues extrêmement violentes pourraient laisser penser que la vie piscicole est bien rare alors qu'en fait le peuplement piscicole est tout à fait exceptionnel ! Le Haut Var en amont de Puget-Thénières, et en particulier dans les Gorges de Daluis, offre un décor digne du grand canyon. En effet, ces vastes gorges, souvent très dangereuses pour les non-initiés, possèdent une belle population de truites que l'on peut tenter aussi bien au toc qu'au lancer. Plus en amont encore et jusqu'aux sources, le Var est un torrent de montagne où de belles farios à la livrée grise règnent dans les mouilles profondes. Le toc est la technique la plus employée mais les tournantes claires offrent aussi de belles captures. En été, les mouches noires ont la part belle pour les faire monter en surface.

— 1^{ère} catégorie



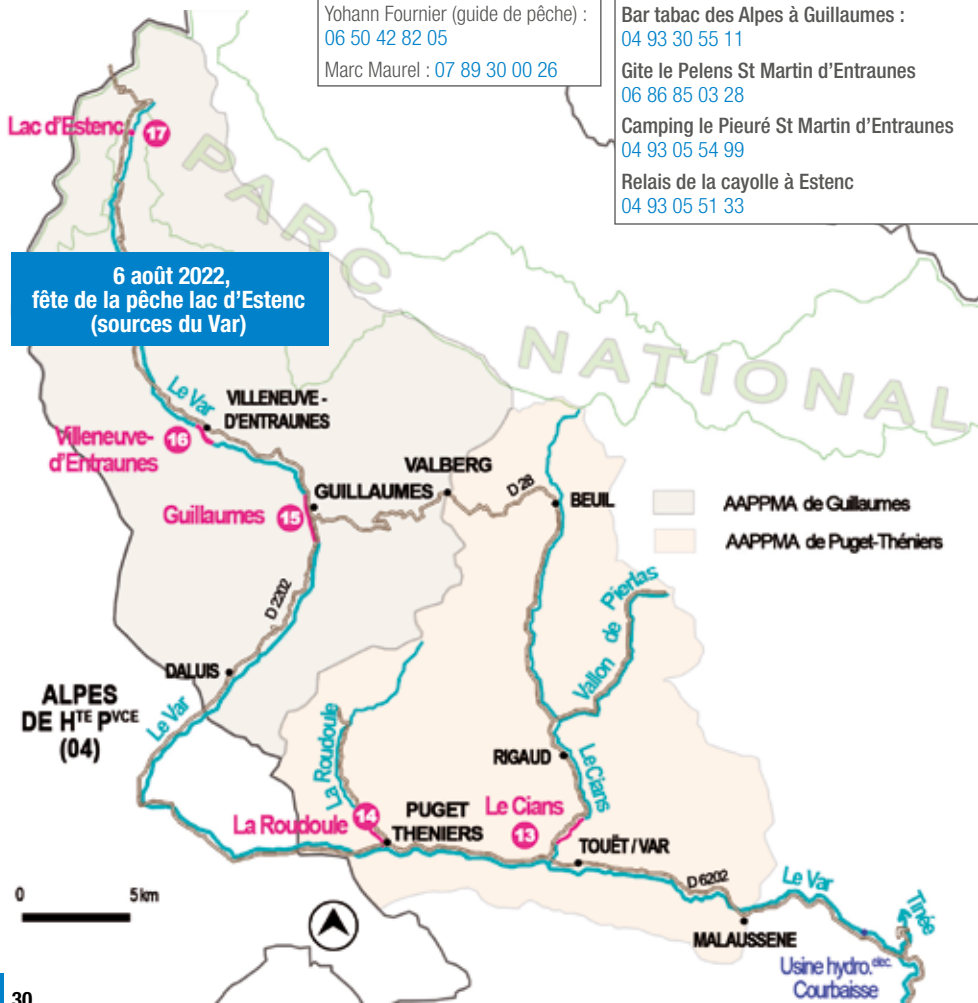
Point Info Pêche

Yohann Fournier (guide de pêche) :
06 50 42 82 05
Marc Maurel : 07 89 30 00 26



Où dormir et manger ?

Bar tabac des Alpes à Guillaumes :
04 93 30 55 11
Gîte le Pelens St Martin d'Entraunes
06 86 85 03 28
Camping le Pieuré St Martin d'Entraunes
04 93 05 54 99
Relais de la cayolle à Estenc
04 93 05 51 33



DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

(carte bancaire uniquement)

GAMM VERT

À PUGET-THENIERS

19, rue Alexandre Baretty
04 93 05 11 99

RESTAURANT LE RELAIS DU MERCANTOUR

À BEUIL

1, route de Nice
04 93 02 35 94

POINT INFO TOURISTIQUE

À BEUIL

1, route du Comté de Beuil
04 93 02 32 58

POINT INFO TOURISTIQUE

À ENTRAUNES

Hôtel de Ville
04 93 05 51 26

CENTRE SOCIAL DU CANTON

À GUILLAUMES

25, Place de Provence
04 93 02 08 67

LOCAL AAPPMA

À GUILLAUMES

Sous la poste

CONTACTS AAPPMA

PUGET-THENIERS

« L'Amicale des Pêcheurs du Cians »

Pierre DALMASSO
Quartier de l'Île
06260 PUGET-THENIERS
06 85 84 55 33

GUILLAUMES

« Le Haut Var »
Marc MAUREL
07 89 30 00 26
hautvar.peche@hotmail.com

LIMITES AAPPMA

GUILLAUMES

Le Var à l'amont de la limite
du département (Daluis).

PUGET-THÉNIERS

Le Var entre la limite du département
(Puget-Thénières) et le Pont de l'Ablé.

INTERDICTIONS

GUILLAUMES

Toute l'AAPPMA :

Tous les affluents du Var de ce territoire
et sur une longueur de 200 m en amont
immédiat de la connexion avec le Var,
afin de préserver les potentielles
reproductions de truites fario.

PUGET-THÉNIERS

Le Cians : du Pont du Moulin à la source
(au lieu du Saut du Moulin à la source)
sur 600 m. **La Chalandre** : de la
cascade à la source sur 800 m.
La Roudoule : du Pont Romain à
l'intersection des RD 16 et 416 sur
700 m. **Le Ruisseau de l'Aisilane** :
du confluent du Cians à la cascade sur
300 m.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 20 cm - Nombre de captures
de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Truite Fario, truite arc en ciel, saumon
de fontaine

OFFICES DE TOURISME

PUGET-THÉNIERS

04 93 05 05 05

VALBERG

04 93 23 24 25

GUILLAUMES

04 93 05 57 76

BEUIL

04 93 02 38 58

ENTRAUNES

Point info tourisme 04 93 05 51 26

PARCOURS DE PÊCHE DECOUVERTE

Nombre de captures : 6 par jour et
par pêcheur - Taille réglementaire de
capture : truite fario 20 cm.

Parcours pêche du Cians : gorges
moyennes du Cians

Parcours pêche de la Roudoule :
Puget-Thénières

**Parcours pêche Villeneuve
d'Entraunes** : village

Parcours pêche de Guillaumes :
aval du village

Plan d'eau Découverte d'Estenc

LAC D'ESTENC

Lac de montagne équipé jusqu'à
ponton d'un accès pour les personnes
à mobilité réduite.

FÊTE DE LA PÊCHE

Le samedi 6 août avec animations et
apprentissage de la pêche pour tous
publics. Lac Fédéral, réciproitaire à
toutes les AAPPMA du département.

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

DECATHLON NATURE ACTIVE

à Nice Lingostière
04 93 18 10 11 (Point Info Pêche)

DECATHLON NICE TNL

à Nice
15 Bd Général Louis Delfino
04 93 74 75 70

BAR TABAC À TOUËT/VAR

(appâts pour la pêche à la truite)
4217, avenue du Gal de Gaulle
04 93 05 61 90

Retrouvez nos flyers
par vallées, nos guides
1^{ère} et 2^{ème} catégorie
piscicole, ainsi que nos
brochures pêche en lac de
montagne sur notre site internet
www.peche06.fr



Les Paillons et le Bas Var

A RETENIR !

Le Var en 2^{ème} catégorie piscicole compris entre le Pont Napoléon 1^{er} et le Pont de la Manda possède un profil en tresse caractéristique. Les zones de courants sont importantes et il n'est pas rare de trouver en amont des seuils des espaces profonds qui hébergent de nombreuses espèces de cyprinidés, ainsi que des anguilles.

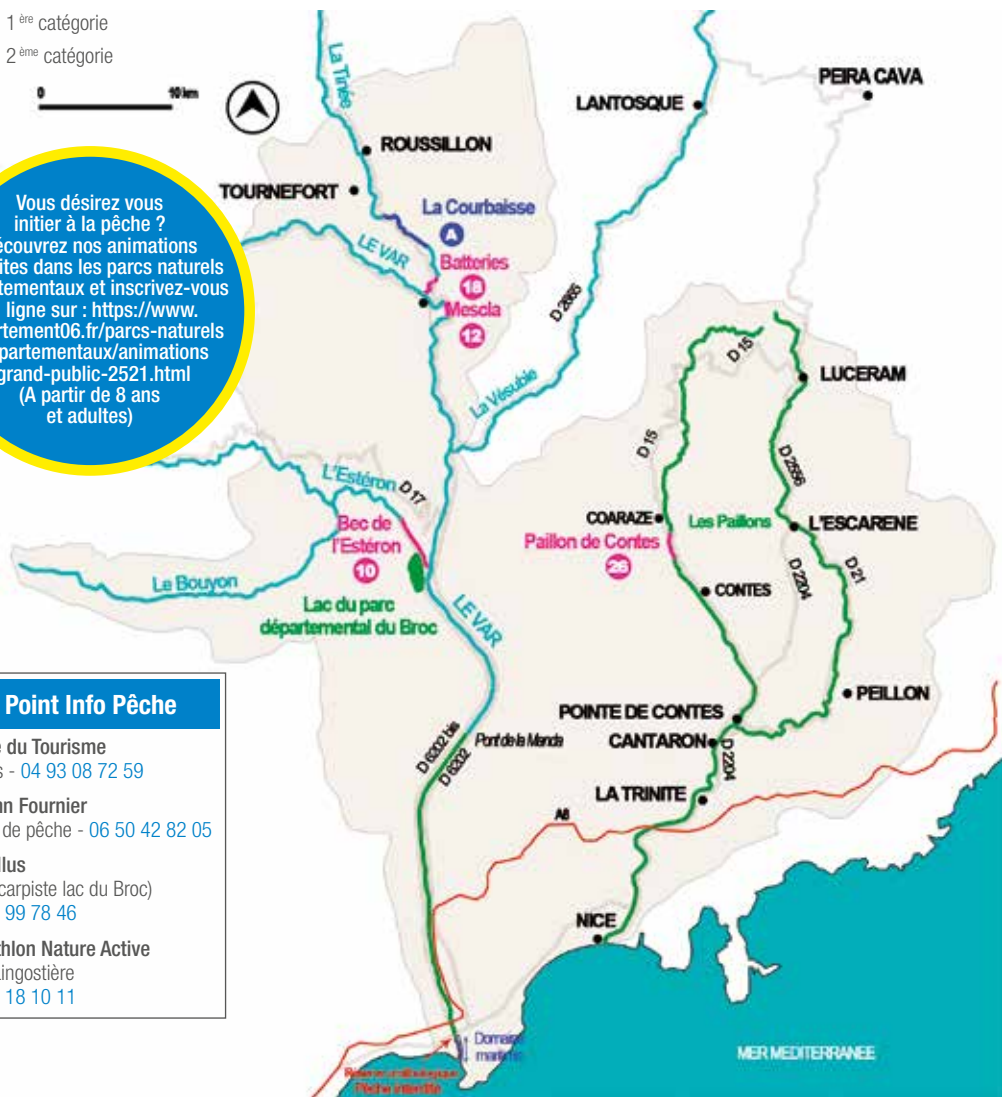
Le lac du parc départemental naturel du Broc est en fait une ancienne gravière de 23 ha, qui abrite une belle population de brochets, black bass, mais aussi de poissons blancs et notamment de carpes de grande taille. La pêche de cette dernière est classique. Ce qui est surprenant c'est la taille des « mères » que l'on peut trouver. La barre des 15 kg est régulièrement franchie. Les carnassiers de belle taille ne manquent pas non plus et offrent de très beaux coups de ligne.

- 1^{ère} catégorie
- 2^{ème} catégorie

0 10 km



Vous désirez vous initier à la pêche ?
 Découvrez nos animations gratuites dans les parcs naturels départementaux et inscrivez-vous en ligne sur : <https://www.departement06.fr/parcs-naturels-departementaux/animations-grand-public-2521.html>
 (A partir de 8 ans et adultes)



Point Info Pêche

Office du Tourisme
 Carros - 04 93 08 72 59

Yohann Fournier
 Guide de pêche - 06 50 42 82 05

No Killus
 (Club carliste lac du Broc)
 06 20 99 78 46

Decathlon Nature Active
 Nice Lingostière
 04 93 18 10 11

DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

BAR TABAC BEAU SÉJOUR AU BROC

Place de la Fontaine
04 93 73 41 24

(Carte bancaire uniquement)

DECATHLON NATURE ACTIVE À NICE LINGOSTIÈRE

04 93 18 10 11

(Carte bancaire uniquement)

DECATHLON NICE TNL À NICE

15 Bd Général Louis Delfino
04 93 74 75 70

(Carte bancaire uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT À NICE

(Carte bancaire uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT À PLAN-DU-VAR

(Carte bancaire uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT À SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE

(Carte bancaire uniquement)

CONTACTS AAPPMA

NICE

« La Truite Argentée »

Sébastien DROGY

06 32 21 53 53

LIMITES AAPPMA

La Tinée de la confluence avec le Var au pont de Clans, l'Estéron de la confluence avec le Var au Pont de Vescous et de la Clue d'Aigluon à la limite de commune de Saint Auban à l'aval de la clue. Les Paillons.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Sur le Var, toute pêche est interdite : depuis les seuils et 50 m à l'aval de ceux-ci et à partir des îlots situés dans le lit du Var du Pont de la Manda au Pont Napoléon III.

Pêche interdite en aval du Pont Napoléon III (communes de Nice et Saint-Laurent du Var) en vue d'assurer la protection de la réserve ornithologique.

Maille : 23 cm (truite Fario) - Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Rivière : Truite Fario - Lac du Broc : Brochet / Tanches / Perches / Gardons / Sandre / Ablettes / Rotengles

OFFICES DE TOURISME

Nice : 5, Promenade des Anglais
0 892 70 74 07

Carros : 2, Carriero Fernand Barbary
04 93 08 72 59

LAC DU PARC DÉPARTEMENTAL NATUREL DU BROC

Plan d'eau Fédéral, réciprotaire à toutes les AAPPMA du département

Le pêcheur doit être en possession d'une carte de pêche réglementaire et respecter la réglementation pêche ainsi que le règlement spécifique du Parc départemental naturel. Carpe, Black-Bass et Sandre en «No Kill» EXCLUSIVEMENT. Pêche de nuit interdite.

1 Brochet de 50 cm minimum par pêcheur et par jour max.

Bas du Var : du pont Napoléon à l'embouchure de la Vésubie, espace Fédéral, réciprotaire à toutes les AAPPMA du département.

ENDUROS CARPES LAC DU BROC

AAPPMA DE NICE

26 mai au 29 mai

CLUB CARPISTE NO KILLUS

(Contact : 06 20 99 78 46)

Janvier : 28-30 ;

Février : 25-27 ;

Mars : 25-27 ;

Avril : 15 au 18 ;

Juin : 3 au 6 juin ;

Septembre : 23 au 25 ;

Octobre : 21 au 23 octobre ;

Novembre : 11 au 13 ;

Décembre : 16 au 18.

PARCOURS DE PÊCHE DÉCOUVERTE

Réglementation de la pêche en eau douce.

1^{ère} catégorie

PONT DE L'ESTÉRON

Parcours de pêche du Bec de l'Estéron

PONT DES BATTERIES

Parcours de pêche des Batteries : basse Tinée.

LE REVESTON, MESCLA

Parcours de pêche de la Mescla : Var.

2^{ème} catégorie

CONTES

Parcours de pêche du Paillon de Contes : amont du Pont du Rio.

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

DECATHLON NATURE ACTIVE

à Nice Lingostière

04 93 29 59 53 (Point Info Pêche)

DECATHLON NICE TNL

à Nice

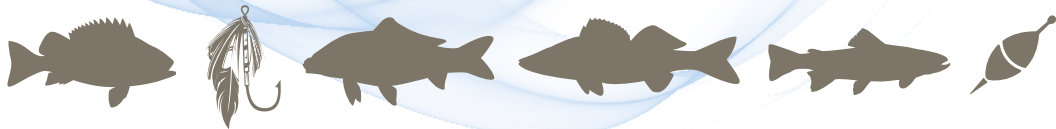
15 Bd Général Louis Delfino

04 93 74 75 70



La pêche de la truite Arc-en-ciel dans les eaux de 2^{ème} catégorie est ouverte toute l'année.

La pêche aux leurres reste interdite du 31 janvier 2022 au 29 avril 2022.



La Tinée

A RETENIR !

Entièrement classé en 1^{ère} catégorie piscicole, ce cours d'eau et ses affluents sont très bien peuplés en truites farios.

Prenant sa source au pied du Col de la Bonette, la Tinée possède un régime nival très marqué qui la conduit à une fonte de neige souvent importante durant laquelle la pêche sur le cours d'eau mère est délicate. La partie basse, en particulier au niveau de Saint Sauveur sur Tinée, se prête bien à toutes les pêches de la truite. La partie haute du cours d'eau est véritablement torrentueuse. La prospection des zones profondes est le meilleur moyen de trouver de belles farios actives, qui ne demandent qu'à intercepter les larves aquatiques ou intrus sur leur territoire. Les affluents ne sont pas à négliger.

Bien peuplés en truites, ils offrent de belles parties de pêche dans un décor sauvage où la nature est totalement préservée.

Pensez dans ce contexte de montagne à limiter vos prélèvements afin de garder l'équilibre du milieu



Où dormir et manger ?

Le Régaliouvou
St Etienne de Tinée
04 93 02 49 00

Chambres d'hôtes
auron.com/seloger

Point Info Pêche

Office de tourisme
St Etienne-de-Tinée
04 93 02 41 96

— 1^{ère} catégorie

ST SAUVEUR SUR TINÉE
TINÉE MOTOCULTURE
à Pont de Clans
04 93 03 43 31
tinee-motoculture@orange.fr

BAR TABAC CHEZ EDHY
à La Bolline Valdeblore
09 51 63 66 45
tripodiedhy@free.fr

MAISON DU DÉPARTEMENT
À SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE
(Carte bancaire uniquement)

BAR HÔTEL RESTAURANT
« LE RELAIS D'AURON »
à St Sauveur sur Tinée
04 93 02 00 03
aurelaisdauron@wanadoo.fr

ST ÉTIENNE-DE-TINÉE
OFFICE DE TOURISME
à St Étienne-de-Tinée
04 93 02 41 96
(Carte bancaire uniquement)

LA POSTE
à Isola Village
04 93 02 17 00
(carte bancaire uniquement)

OFFICE DE TOURISME
Isola 2000
04 93 23 15 15
(carte bancaire uniquement)

CONTACTS AAPPMA

ST SAUVEUR / TINÉE
« La Moyenne Tinée »
Pierre BARALE (Point Info Pêche)
06 81 69 00 94

ST ETIENNE DE TINÉE
Gilbert CLARY (point info pêche)
06 51 57 44 84

LIMITES AAPPMA

ST ETIENNE DE TINÉE
La Tinée à l'amont du vallon de Valabre en rive droite et du Riou de Chaunis en rive gauche (limite commune de Saint Sauveur-sur-Tinée).

ST SAUVEUR SUR TINÉE
La Tinée à l'amont du Pont de Clans, jusqu'au Riou de Chaunis en rive gauche et au Vallon de Valabres en rive droite (commune d'Isola).

INTERDICTIONS

ST ETIENNE DE TINÉE
Sur la tinée : Pêche interdite du pont d'Azueros à la passerelle de l'Ouort.

ST SAUVEUR SUR TINÉE
Pêche interdite dans le vallon de Bramafan, Gasq et Millefonds.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : **Aval** du pont du Pont de Clans : 23 cm – **Amont** du Pont de Clans : 20 cm
Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6 dans les cours d'eau et 10 dans les plans d'eau.

ESPÈCES Truite Fario

OFFICES DE TOURISME

St Étienne-de-Tinée 04 93 02 41 96
St Sauveur sur Tinée (été uniquement)
04 93 05 47 58
La Colmiane Valdeblore 04 93 23 25 90
Isola 2000 04 93 23 15 15
Auron 04 93 23 02 66

PARCOURS DE PÊCHE

AAPPMA de St Etienne de Tinée
« La Haute Tinée »

ST ETIENNE DE TINÉE
Parcours sportif du Cartel
Parcours découverte du lac de l'Ouort :
aval village

ISOLA
Parcours sportif de la Guerche : Route Isola 2000. Parcours sportif en amont de la prise d'eau d'Isola Village.
Parcours découverte du Chastillon : en aval d'Isola 2000
AAPPMA de St Sauveur « la Moyenne Tinée »

CLANS
Parcours de pêche découverte du pont de Clans : en amont du pont

AAPPMA de Nice « La Truite Argentée »
PONT DES BATTERIES
Parcours découverte des Batteries

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

BUREAU DE TABAC
à St-Etienne de Tinée - Place de l'Église
04 93 02 40 23

DECATHLON NATURE ACTIVE
à Nice Lingostière - 04 93 18 10 11
(Point Info Pêche)

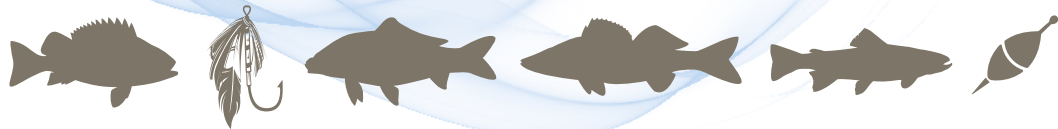
Journée de la Pêche
DIMANCHE 10 JUILLET 2022

Lac de L'Ouort

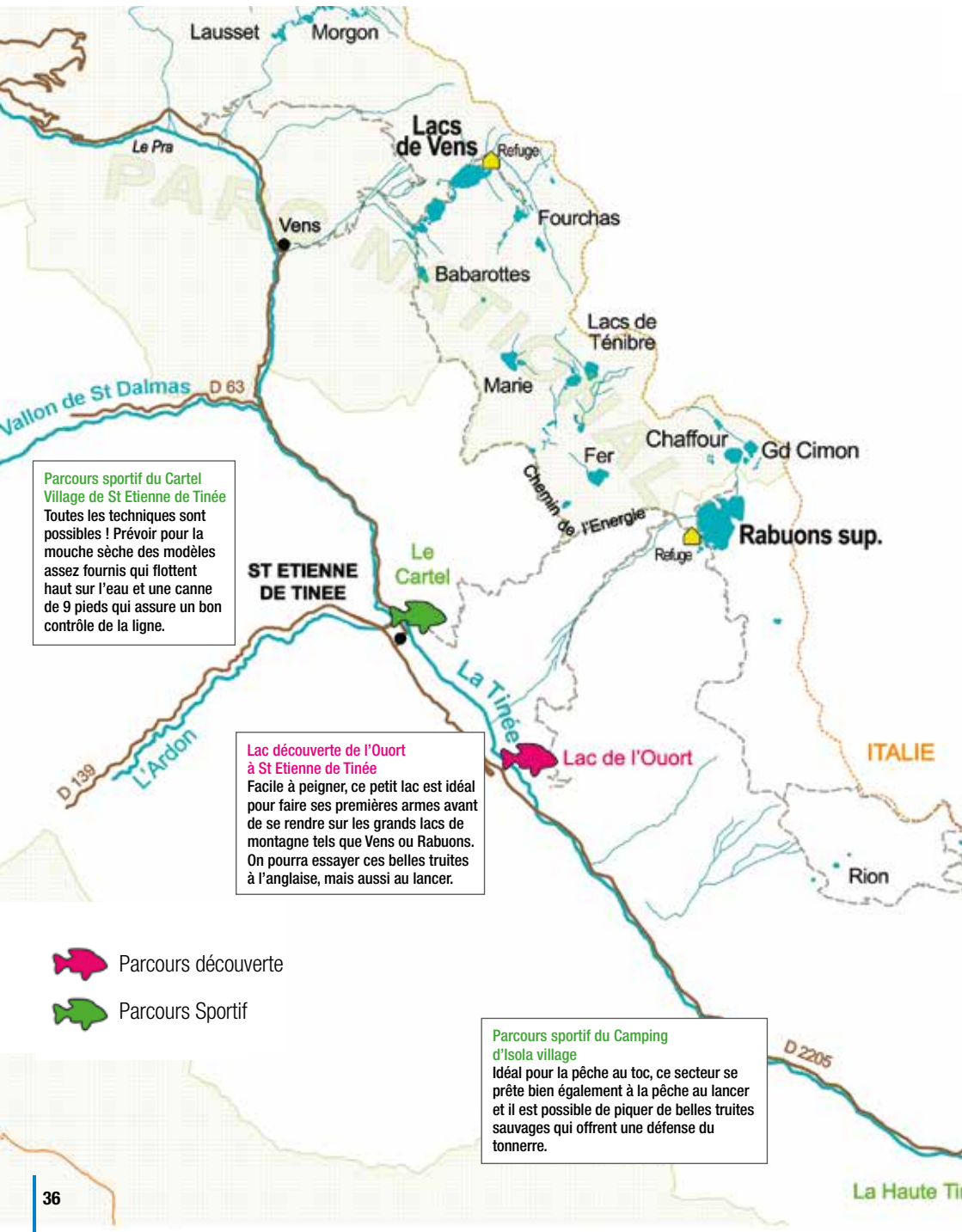
Vous souhaitez vous détendre, vous faire plaisir ou découvrir de nouvelles sensations ? Vous aimez le partage avec la nature et vous retrouver en famille ou entre amis ? Venez participer à la journée de la pêche. Au programme : de nombreuses animations organisées par les associations et fédérations de pêche. Vous êtes la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur
www.cartedepêche.fr





La Haute Tinée



Parcours sportif du Cartel
Village de St Etienne de Tinée
 Toutes les techniques sont possibles ! Prévoir pour la mouche sèche des modèles assez fournis qui flottent haut sur l'eau et une canne de 9 pieds qui assure un bon contrôle de la ligne.

Lac découverte de l'Ouert à St Etienne de Tinée
 Facile à peigner, ce petit lac est idéal pour faire ses premières armes avant de se rendre sur les grands lacs de montagne tels que Vens ou Rabuons. On pourra essayer ces belles truites à l'anglaise, mais aussi au lancer.

Parcours sportif du Camping d'Isola village
 Idéal pour la pêche au toc, ce secteur se prête bien également à la pêche au lancer et il est possible de piquer de belles truites sauvages qui offrent une défense du tonnerre.



5 PARCOURS DE PÊCHE

La Haute Tinée : un pays d'eau et de montagnes

La diversité des milieux aquatiques offre la possibilité de pêcher la truite dans des rivières de tailles différentes. On peut tenter sa chance le matin sur la Tinée au niveau d'Isola ou sur la Guerche et le Chastillon. Le soir, un petit coup de ligne dans le lac découverte de l'Ouort ou la Tinée au niveau du Cartel, assurent de bons moments.

FÉDÉRATION DES ALPES-MARITIMES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Contact : 04 93 72 06 04
www.peche06.fr

Parcours sportif de la Guerche

Idéal pour s'essayer à la pêche au toc en eaux vives, le vallon de la Guerche ou « Guercha », est un petit bijou pour présenter un appât et dériver le plus naturellement possible dans le courant.

OFFICE DE TOURISME À ST ETIENNE DE TINEE

04 93 02 41 96 et à AURON : 04 93 23 02 66
Hébergement pêche: 04 92 15 21 30
info@gites06.com
http://www.gite-cotedazur.com

OFFICE DE TOURISME ISOLA 2000

04 93 23 15 15

CHAMBRES D'HÔTES

auron.com/seloger



Parcours découverte du Chastillon

Un torrent de montagne magnifique en aval immédiat de la station d'Isola 2000 où les truites sont cachées sous les pierres et interceptent instantanément vos présentations. Idéal en famille ce secteur est à découvrir



La Vésubie

A RETENIR !

Suite à la tempête Alex, pêche interdite dans la Vésubie et tous ses Affluents en 2022. Le parcours et le lac du Boréon, ainsi que les lacs de montagne d'une altitude supérieure à 1800 m ne sont pas concernés par cette interdiction.

CLUB DE MOUCHE DE ROQUEBILLIÈRE MAISON DE LA PÊCHE

(Ancien collège de Roquebillière)
Cotisation : 20 €

RENSEIGNEMENTS (POINT INFO PÊCHE)

Alain Pouchin : 06 76 35 05 67
<http://club-mouche-roquebilliere.fr>



Où dormir ?

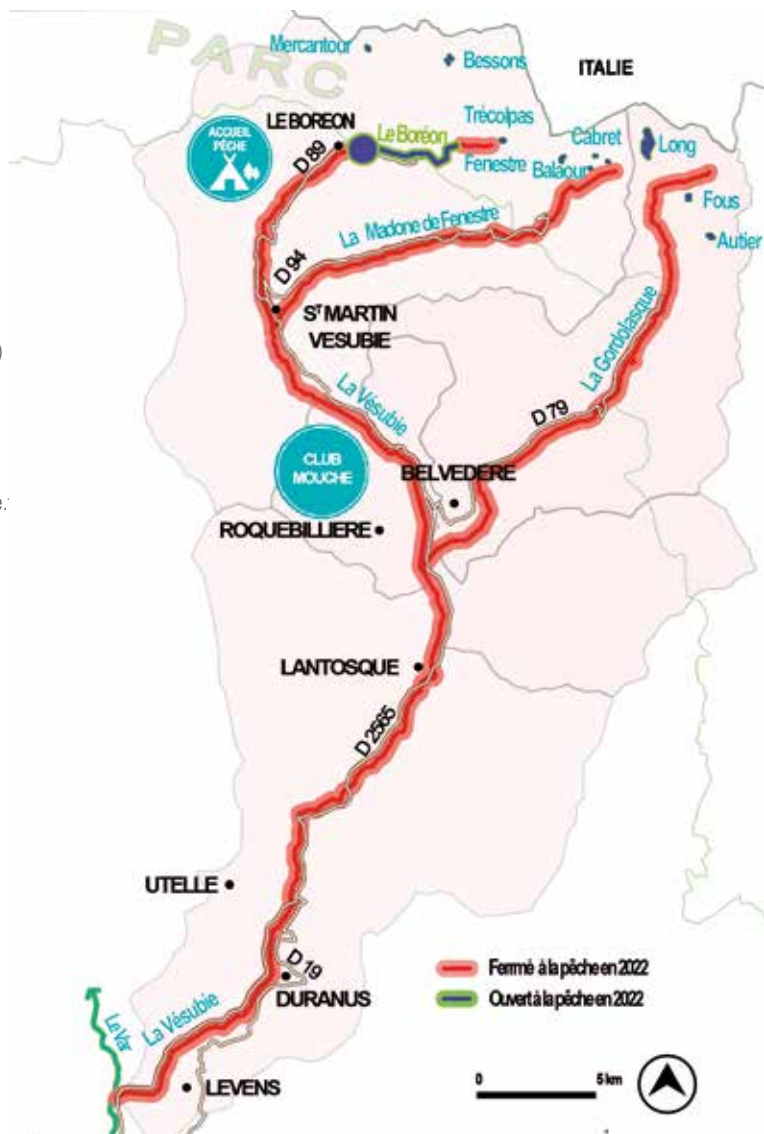
Hôtel le Grand Capelet
Vallée de la Gordolasque
Tél. : 04 93 02 19 77



Où manger ?

Le Relais des Merveilles
à La Gordolasque
04 93 03 43 55

— 1^{ère} catégorie



DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

ST MARTIN VESUBIE CHÂLET DES PÊCHEURS

au Boréon
04 93 03 24 09
pecheboreon@gmail.com

JARDINERIE DU PRA D'AGOUT

04 93 03 35 00

MAISON DU DÉPARTEMENT À SAINT-MARTIN-VÉSUBIE

04 93 03 21 28
(Carte bancaire uniquement)

ROQUEBILLIERE OFFICE DE TOURISME

04 93 03 51 60

BELVEDERE

Hôtel restaurant
le Relais des Merveilles
04 93 03 43 55
(carte bleue uniquement)

Hôtel le Grand Capelet
04 93 02 19 77
(carte bleue uniquement)

CONTACTS AAPPMA

BELVEDERE

GREGORI Olivier
06 22 46 08 89

ROQUEBILLIERE

« La Vésubienne »
Alain POUCHIN
06 76 35 05 67
aappmalavesubienne@gmail.com

ST MARTIN VESUBIE

« La Haute Vésubie »
Daniel BLANC
06 86 28 00 51
chantal.blanc3@free.fr

Guides de Pêche :

Daniel BLANC : 06 86 28 00 51
email : chantal.blanc3@free.fr

Marc BOESCH : 06 80 05 97 81
boesch.marc@hotmail.fr



INTERDICTIONS

En raison de la tempête Alex, toute la Vésubie et ses affluents sont interdits à la pêche en 2022, sauf lac et parcours de pêche du Boréon et lacs de montagne d'une altitude supérieure à 1800 m.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 20 cm - Nombre de captures de salmonidés autorisées : 10 pour les lacs de montagne, le lac et le parcours du Boréon.

ESPÈCES

Truite Fario

OFFICES DE TOURISME

SAINT MARTIN VÉSUBIE : 04 93 03 21 28
BELVÉDÈRE : 04 93 03 51 66
ROQUEBILLIÈRE : 04 93 03 51 60

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

CHÂLET DES PÊCHEURS

au Boréon 04 93 03 24 09
(Appâts pour la truite & Point Info Pêche)

DECATHLON NATURE ACTIVE

à Nice Lingostière
04 93 18 10 11 (Point Info Pêche)



PARCOURS DE PÊCHE DU BOREON

« Lac et rivière »

Suite à la tempête ALEX

L'ouverture de la pêche sur le lac du Boréon se fera bien le samedi 12 Mars 2022 à 7h , par contre la pêche sur la rivière restera fermée jusqu'à la fin des travaux de nettoyage et de remise en état.

TARIFS

Cartes d'accès au parcours:

30 € pour 5 prises gardées, 37 € pour 10 prises gardées, 30 € carte retraité à 10 prises, 20 € No-Kill, 20 € Carte jeune (12 et 16 ans pour 5prises gardées)

Pêche découverte à 15€/ KG

Concours de pêche le 15 Aout de 9h à 12h à 6 € l'inscription

Saint Martin Vésubie « La Suisse Niçoise »

Le Boréon est un site de pêche à la truite exceptionnel qui associe un lac et un parcours de 5km classés en 1^{ère} catégorie piscicole. Accessible en No-Kill, 5 ou 10 prises, aussi bien en lac qu'en rivière la pêche s'y pratique du 2^{ème} samedi de Mars jusqu'à 3 semaines après la fermeture réglementaire.

Le pêcheur doit être titulaire d'un permis de pêche et s'acquitter d'une carte d'accès.

Châlet des pêcheurs du Boréon ouvert de 7h à 12h30 et de 14h à 19h

7/7-Tél:04 93 03 24 09

Email: pecheboreon@gmail.com-www.facebook.com/pecheboreon



La Bévera

DÉPOSITAIRES cartes de pêche internet

LE COIN CAILLERIE À SOSPEL
15 place St Michel - 04 93 04 00 29
(carte bancaire uniquement)

**L'ÉPICERIE DU MERCANTOUR
À MOULINET**

Placette Carnot - 04 93 04 80 12
(carte bancaire uniquement)

**FISH AND SHIPS
PORT GARAVAN MENTON**
06 46 13 00 48
(carte bancaire uniquement)

DECATHLON À MONACO
2 Rue de la Lujerneta
+377 92 05 01 50
(carte bancaire uniquement)

**MAISON DU DÉPARTEMENT
À MENTON**
(carte bancaire uniquement)

CONTACTS AAPPMA

SOSPEL

« La Patraque de la Bévera »
Emmanuel FERRARI (Point Info Pêche)
06 14 97 76 76
manuferrario6@yahoo.fr

LIMITES AAPPMA

La Bévera, Le Careï

RESERVE DE PÊCHE

**Interdiction de pêche en 2022 sur
la Bévera : du pont de Sapette (amont
confluence du Gourgas) au pont
de Presa.
Vallon en réserve en 2022 : le Gourgas.**

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 20 cm - Nombre de captures
de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Truite Fario

OFFICES DE TOURISME

SOSPEL

19, avenue Jean Médecin
04 93 04 15 80

MENTON

8, avenue Boyer
04 92 41 76 76

PARCOURS DÉCOUVERTE

SOSPEL

Parcours « Solidaire », Sous le village -
amont confluence Nieya

PARCOURS DE PÊCHE NO KILL

COMMUNE DE SOSPEL

Du Pont de la Libération au Barrage des Bains
Douches (Centre du village). A la mouche
uniquement.

COMMUNE DE MOULINET

Vallon de Peira Cava du pont de la Roubine
au pont de la Fouont. A la mouche uniquement

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

FISH AND SHIPS

Port Garavan Menton
06 46 13 00 48

DECATHLON MONACO

à Monaco 2 Rue de la Lujerneta
+377 92 05 01 50

DECATHLON NICE TNL

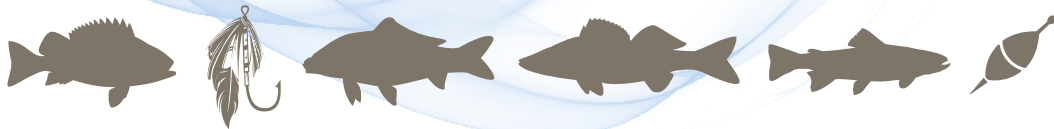
à Nice 15 Bd Général Louis Delfino
04 93 74 75 70

LE COIN CAILLERIE À SOSPEL

15 place St Michel - 04 93 04 00 29
(carte bancaire uniquement)



— 1^{ère} catégorie

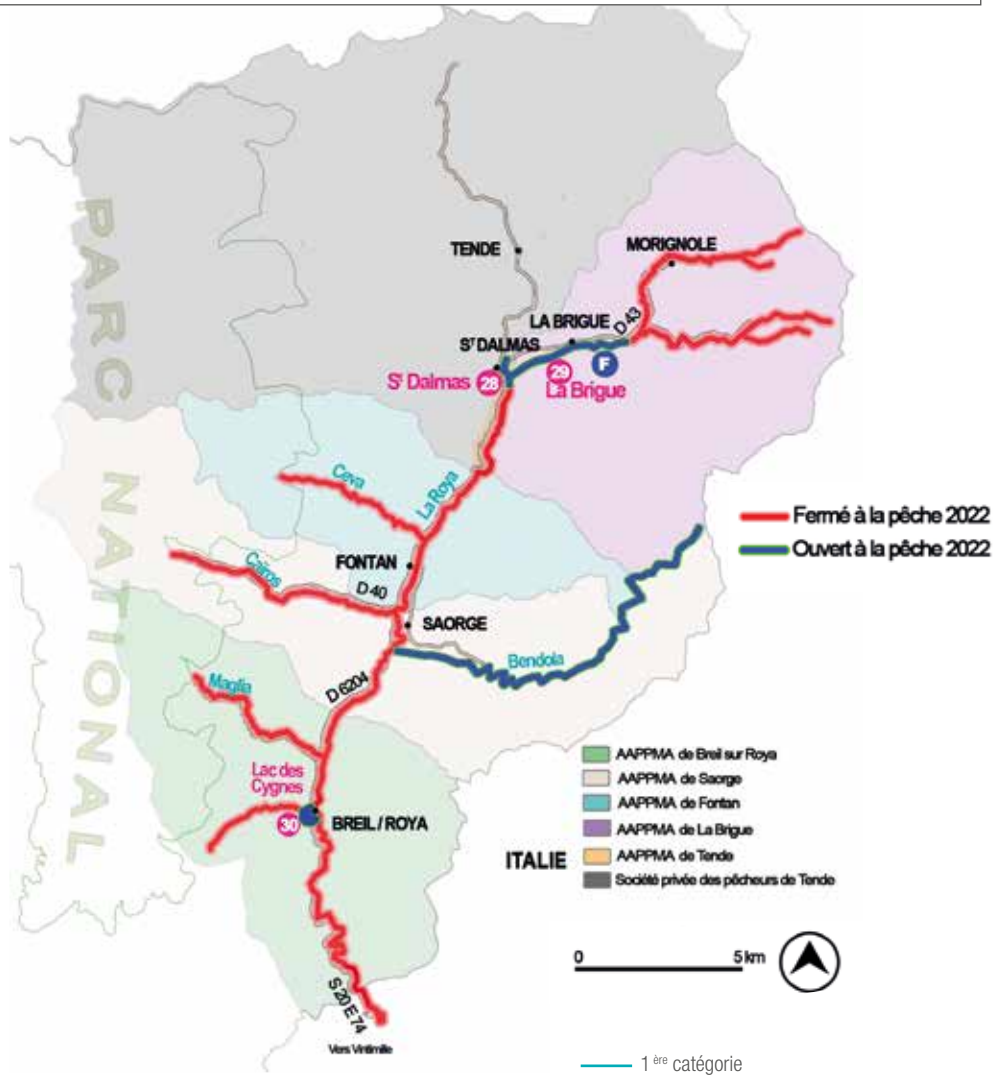


La Roya

A RETENIR !

Réciprocité départementale : solidarité

Suite à la tempête Alex et à la fermeture de la pratique de la pêche sur l'ensemble des AAPPMA de la Roya (Breil, Saorge, Fontan, La Brigue et Tende) sauf parcours spécifiques ouverts (voir page 8 « réglementation »), est accordé pour 2022 à tous les pêcheurs adhérents de l'une des AAPPMA ci-dessus, une réciprocité départementale. Un pêcheur ayant une carte de pêche en cours de validité de l'une de ces AAPPMA, pourra pratiquer la pêche sur l'ensemble des territoires des AAPPMA des Alpes Maritimes (sauf secteurs interdits à la pratique de la pêche et parcours spécifiques ouverts (voir page 8 « réglementation »).



FONTAN

BAR RESTAURANT L'ETAPE

(Pizzas dès l'ouverture
midi et soir)

55, rue Théophile Botton
04 93 04 50 40

LA BRIGUE

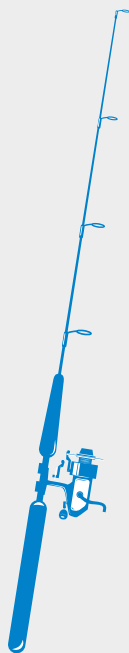
POINT INFOS

MAIRIE DE LA BRIGUE

04 93 79 09 34

MAISON DU DÉPARTEMENT À MENTON

(carte bancaire uniquement)



CONTACTS AAPPMA

BREIL SUR ROYA

« La Patraque de la Roya »
Alain BRUNELLI (Point Info pêche)
06 82 03 96 60 - patraque.roya@orange.fr
Boris COTTALORDA - 06 22 67 84 81
(Point Info pêche)

FONTAN

« La Truite de Fontan »
jean Marc CATARSI - 06 47 25 63 13
jeanmarc.catarsi@gmail.com

LA BRIGUE

« La Levenza »
Maxime GAGLIO - 06 63 20 45 36

SAORGE

« La Truite Roya'le de Saorge »
Christophe MAURICI (Point Info pêche)
06 66 49 49 23
christophe.maurici@laposte.net

TENDE

« La Haute Roya »
Jean-Jacques PASCUCCI (Point Info pêche)
06 10 17 44 32

LIMITES AAPPMA

BREIL

de la frontière italienne à la limite aval
avec Saorge.

FONTAN

La Roya de l'usine de Paganin à 100 m en
amont du pont d'Ambo en rive gauche et à
50 m en aval du pont d'Ambo en rive droite.

LA BRIGUE

La Lévenza sur tout son cours sauf la rive
droite sur la commune de Tende (environ
350 m). La Roya en rive gauche de la
confluence de la Lévenza à l'usine de
Paganin.

SAORGE

La Roya de 100 m en amont du Pont d'Ambo
en rive gauche et 50 m en aval du Pont
d'Ambo en rive droite, jusqu'à la rive droite
du Vallon de Cainé. Le Cairos. La Bendola et
affluents.

TENDE

De la rive droite de la Roya. Territoire limité,
en amont à Saint Dalmas par le pont de
la Brigue et en aval par la limite Sud de la
commune de Tende (usine EDF de Paganin).
Rive droite de la Levenza : sur 500 m en
amont du confluent avec la Roya (territoire de
la commune de Tende).

INTERDICTIONS

Suite à la tempête Alex, fermeture de la
pêche en 2022 dans toutes les AAPPMA de
la Roya (Breil, Saorge, Fontan, La Brigue
et Tende) sur la Roya et tous ses affluents,
sauf parcours spécifiques ouverts :

- Breil sur Roya : Lac des Cygnes

- La Levenza de la confluence avec la
Roya, jusqu'au pont du Coq (Commune
de La Brigue) parcours découverte et
parcours no kill.

- La Roya du pont du village de St Dalmas
de Tende au pont de la route de la Brigue,
village de St Dalmas de Tende.

- La Bendola, commune de Saorge, de ses
sources et affluents à la confluence avec
la Roya.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 20 cm - Nombre de captures de
salmonidés autorisées : 6 en rivière et 10 en
plans d'eau.

BREIL : Fario Maille à 23 cm - Nombre de
captures de salmonidés autorisées : 6.

ESPÈCES Truite Fario

OFFICES DE TOURISME

BREIL : 04 93 04 99 76

SAORGE : 04 93 04 51 23

FONTAN : 04 93 04 56 93

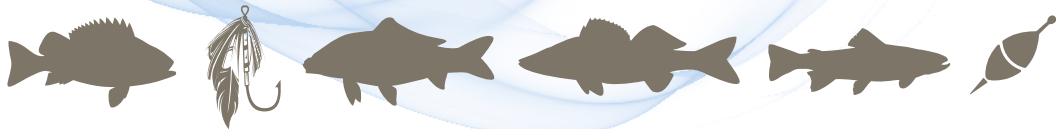
TENDE : 04 93 04 73 71

LA BRIGUE : 04 93 79 09 34
(Point Info Pêche)

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

LA FRAYERE à Breil sur Roya
9, Place Biancheri - 04 93 04 40 33





Lacs de montagne Tinée et Vésubie



Cartographie interactive des lacs de montagne

Localisez les différents lacs d'altitudes, les départs et le niveau de difficulté de la randonnée. Cliquez sur les icônes pour afficher la réglementation, les espèces présentes, le temps de montée, dénivelé et les photos de chaque lac.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS ALPINS ET DE MONTAGNE (FFCA)

- Refuge de Vens : 04 93 62 59 99
refugedevens@ffcam.fr
- Refuge de Rabuons : 04 93 23 04 11
refugederabuons@ffcam.fr
- Refuge de Nice : 04 93 62 59 99
refugedenice@ffcam.fr
- Refuge de Cougourde : 09 78 23 31 59
refugelacougourde@ffcam.fr



Besoin d'un renseignement sur les conditions de pêche ou la réglementation ?
Contactez les points « info pêche » du secteur ou la Fédération départementale au 04 93 72 06 04.

RETROUVEZ-NOUS AU BORD DE L'EAU !



ANIMATION GRATUITE !

Animation à partir de 12 ans

Venez découvrir et vous initier aux différentes techniques de pêche à la truite dans l'arrière pays Nicois.



Prêt de matériel sur place

Carte de pêche obligatoire

**Calendrier disponible sur www.peche06.fr
Renseignements et réservation : [06.77.40.86.32](tel:06.77.40.86.32)**

Suivez-nous sur





Atelier Pêche et Nature (APN) de la Fédération départementale



L'APN (nouvelle appellation des écoles de pêche) a pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable.

Pêcher c'est avant tout comprendre comment fonctionne l'écosystème aquatique souvent fragile et complexe. Aujourd'hui, les pêcheurs sont résolument impliqués dans la protection des milieux aquatiques et une gestion piscicole durable ; la pêche est une activité à caractère touristique et économique épanouissante où les adeptes seront naturellement amenés à développer leurs capacités d'observation, de réflexion, de patience et de persévérance. Nos ateliers pédagogiques associés à la pratique de la pêche sont destinés aux enfants, comme aux adultes. Venez nous retrouver lors de nos ateliers pêche et nature proposés au sein des

parcs départementaux naturels de la Brague, des Rives du Loup, de l'Estéron et du Broc (consultez nos calendriers sur www.peche06.fr, rubrique actualité et téléchargements, et inscrivez-vous sur <https://www.departement06.fr/parcs-naturels-departementaux/animations-grand-public-2521.html>

Vous souhaitez davantage d'informations sur l'APN de la Fédération ?

N'hésitez pas à contacter notre coordinatrice à la Fédération :
au 06 77 40 60 44 (attention places limitées).

ATELIER PÊCHE NATURE DE CAGNES SUR MER

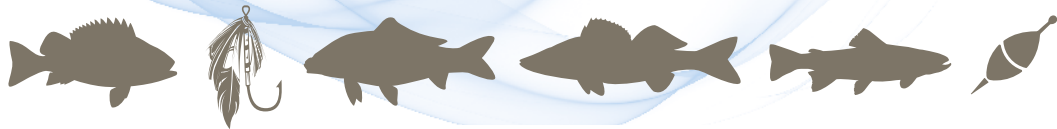
L'AAPPMA "Les Amis de la Gaule" propose une activité éducation à l'environnement et au loisir pêche, hors congés scolaires, pour des enfants à partir de 9 ans. Initiation pêche à la mouche à partir de 12 ans. **Les adultes débutants sont également les bienvenus.**

Cette activité s'exerce en général un dimanche sur deux en bord de rivière, en plan d'eau et rendez-vous sur notre site Internet : <http://amisdelagaulecagnes06.e-monsite.com> - Email : aappmacagnes06@yahoo.fr

Vous souhaitez davantage d'informations sur l'APN de Cagnes sur Mer ?

Email : aappmacagnes06.apm@gmail.com
Jacques PONCET : 06 12 06 24 65
Jean-Luc DELACROIX : 06 43 54 26 47





La pêche et l'éducation à l'environnement



LA DÉCOUVERTE DE LA RIVIÈRE ET DU LOISIR PÊCHE

La loi a confié aux fédérations et aux associations de pêcheurs, une mission d'information et d'éducation en matière de protection des milieux naturels aquatiques, « Mieux connaître la rivière pour mieux la préserver », c'est l'objectif que nous nous sommes fixé en créant ce service d'éducation. Les actions qui sont menées associent la découverte des milieux aquatiques à la pratique de la pêche.

LES PROJETS AVEC LES ÉCOLES DU DÉPARTEMENT

L'éducation à l'environnement pour un développement durable est un enjeu majeur de ce début de siècle. Le milieu scolaire est sans doute le vecteur le plus efficace dans la mesure où l'enseignement constitue un véritable relais. Nos actions ont pour but d'apporter aux enfants des connaissances pour les familiariser avec l'eau, leur département et ses rivières remarquables. Ils seront sensibilisés à la diversité et au patrimoine des milieux aquatiques naturels, à leurs spécificités biologiques et à leur préservation. Certaines actions sont liées à la pratique de la pêche ou à la découverte des milieux, sachant que, «pour protéger, il faut aimer, et donc connaître». Vous êtes enseignant ? Contactez-nous pour élaborer ensemble un programme sur mesure !

Plus de détails : <https://www.peche06.fr/4423-apprendre-peche-alpes-maritimes.htm>

PROMOUVOIR, INFORMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC SUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les grandes manifestations sont des lieux privilégiés de rencontres, de découvertes et d'échanges.

Venez nous retrouver lors de diverses manifestations et expositions tout au long de l'année. **Journée nationale de la pêche : dimanche 5 juin 2022 au lac du Broc et à la Fête de la pêche au lac de L'Ouert le 10 juillet 2022** où des brochures et de la documentation vous seront distribuées gratuitement. La Fédération participe également aux journées environnementales départementales.





l'hydrobiologie, au service des rivières



Le service hydrobiologie de la Fédération joue un rôle important dans le suivi et la connaissance des cours d'eau mais aussi et plus globalement de la vie aquatique. Différentes missions lui sont confiées :

- La connaissance générale
- La surveillance des cours d'eau de notre département au niveau des pollutions, mais aussi en cas de problème majeur qui peuvent affecter les cours d'eau, comme une crue exceptionnelle ou encore l'impact des travaux. Dans ce dernier cas, des pêches de sauvetage peuvent être menées afin de déplacer les populations piscicoles présentes.

LE SUIVI DES POPULATIONS PISCICOLES

En effectuant des inventaires piscicoles à l'électricité, et en observant notamment la reproduction de la truite, il effectue un point de référence pour la connaissance du milieu aquatique et sa gestion future. On note dans notre département des espèces dites « patrimoniales » : le barbeau méridional, le blageon ou encore le chabot qui ont un grand intérêt car ils accompagnent la truite fario qui règne dans les cours d'eau de notre département.

L'ÉVOLUTION THERMIQUE

Nos fleuves côtiers, s'ils prennent leur source en grande majorité en montagne, ont également une partie inférieure qui profite largement de l'ensoleillement méditerranéen. Suivre les variations thermiques grâce à des enregistreurs assure de connaître les périodes de ponte et d'alimentation des espèces, mais permet aussi de définir précisément la date à laquelle on peut marcher dans l'eau sans piétiner les alevins de truites fario présents dans les graviers par exemple.

Plus de détails : <https://www.peche06.fr/4424-protger.htm>

UNE GESTION DE LA PÊCHE EN ADÉQUATION AVEC LES POSSIBILITÉS DU MILIEU

Chaque cours d'eau possède une productivité alimentaire et biologique qui lui est propre !

Cette notion est essentielle dans le cadre d'une gestion piscicole durable. Le service hydrobiologie, par les études qu'il réalise, collecte les informations qui permettent aux bénévoles des AAPPMA de définir les meilleurs plans de gestions possibles pour la pratique de la pêche dans le cadre du Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG). Il en résulte une valorisation et un prélèvement possible sur chaque secteur avec une optique permanente de léguer aux générations futures des espèces piscicoles présentes depuis la dernière ère glaciaire.

SERVICE HYDROBIO SUIVI POST CRUE SUR LA VÉSUBIE, ROYA ET TINÉE

Des crues historiques ont touché les bassins versants de la Vésubie et de la Roya, le 2 octobre 2020. Les débits atteints lors du pic de crues sont vraisemblablement supérieur à ceux d'une crue centennale ; au delà des débits, cet épisode est associé à une forte mobilisation des matériaux sédimentaires : il s'agit donc d'épisode géomorphologique généralisé, plus que d'une simple crue.

Le suivi de la recolonisation des rivières par le peuplement piscicole est stratégique, du point de vue biologique mais également halieutique ; Ainsi, notre fédération et les AAPPMA concernées vont multiplier les inventaires dans les mois prochains afin de suivre la résilience de nos populations piscicoles. Leurs résultats couplés aux nombreuses données déjà en notre possession permettront d'adapter au mieux la gestion piscicole de la Roya, la Vésubie, la Tinée et leurs affluents. Avec une ambition commune : retrouver au plus vite nos magnifiques populations piscicoles, qui faisaient la richesse de nos vallées.

Pour vos vacances au fil de l'eau
dans les Alpes-Maritimes
choisissez un
Gîte de France

... toute l'année, pour
un week-end, une
semaine ou plus, des
séjours adaptés à vos
demandes !

credit photo : Fotobis



Gîtes de France Côte d'Azur Alpes-Maritimes

136 Boulevard des Jardiniers - Espace Riviera - 06200 Nice

Tél. 04.92.15.21.30 - Mail : info@gites06.com
<https://www.gites-de-france-alpes-maritimes.com>

www.gites-de-france-alpes-maritimes.com



Espèces de poissons présentes dans le département

LISTE DES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LES ALPES-MARITIMES



Anguille



Truite Arc en Ciel



Truite Fario



Ablette



Barbeau méridional



Black-Bass



Brème



Blageon



Cristivomer



Chabot



Carassin



Brochet



Chevesne



Écrevisse à pattes blanches



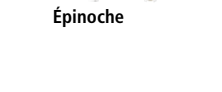
Épinoche



Gardon



Goujon



Omble de Fontaine



Perche



Ombre Commun



Ombre Chevalier



Vairon



Rotengle



Sandre



Silure



Tanche

LISTE DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER DES DÉSÉQUILIBRES BIOLOGIQUES



Perche Soleil



Poisson Chat



Écrevisse Américaine

Transport à l'état vivant interdit. Utilisation comme appât interdit.
Introduction dans les eaux interdite.

RETROUVEZ FREDDY L'ANIMATEUR DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PÊCHE
LORS DES ANIMATIONS GRATUITES PROPOSÉES DANS TOUT LE DÉPARTEMENT



ANIMATION MONTAGNE

Renseignement et réservation : 06.77.40.86.32

Calendrier disponible : www.peche06.fr

ANIMATION PARC DEPARTEMENTAUX

Renseignement : 04.93.72.06.04

Information et réservation : www.departement06.fr

Calendrier disponible : www.peche06.fr



Retrouvez-nous sur nos supports numériques